



Ville de
Chantilly
Ville d'Art et d'Histoire

Commission Finances du 21 janvier 2021

***RAPPORT PREPARATOIRE AU
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2021***

Conseil Municipal du 28 janvier 2021

Glossaire

Autofinancement ou épargne brute

= Recettes réelles de fonctionnement (hors cession) - dépenses réelles de fonctionnement

Capacité de désendettement *(exprimée en nombre d'années)*

= Encours de dette au 31 décembre / Epargne brute.

Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette

Dépenses réelles de fonctionnement (D.R.F.)

= total des dépenses de fonctionnement - les opérations d'ordre

(opérations d'ordre : virement à la section d'investissement, amortissements, provisions, déficit de fonctionnement reporté, prestations internes ...)

Epargne de gestion = Recettes réelles de fonctionnement (hors cession) - D.R.F. hors intérêts de la dette

Epargne nette = Epargne brute - remboursement en capital de la dette

Une épargne nette positive signifie que le remboursement du capital de la dette est couvert par les R.R.F

Encours de la dette : cumul des emprunts et dette à long et moyen terme

Recettes réelles de fonctionnement (R.R.F)

= total des recettes de fonctionnement - les opérations d'ordre

(opérations d'ordre : excédent reporté, les travaux en régie, prestations internes ...)

Taux d'épargne brute

= Epargne brute / R.R.F

Il indique la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette

Préambule

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, sur les orientations générales de celui-ci ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. »

Le débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires, et d'être informé sur l'évolution financière de la collectivité.

Sommaire

①	Contexte et méthodologie	p. 5
②	Synthèse des éléments de rétrospective 2014 – 2019	p. 10
③	Situation financière de la ville au 31 décembre 2020	p. 15
④	Focus dette	p. 20
⑤	Focus ressources humaines	p. 29
⑥	Analyse prospective 2020 – 2025	p. 37
⑦	Scénario alternatif avec la salle de spectacle	p. 55
⑧	Conclusion	p. 62

01

Contexte

La pandémie plombe l'Europe

▲ Situation sanitaire

- ▲ L'épidémie continue de progresser
- ▲ Seconde vague en Europe

▲ Le FMI révisé ses prévisions

- ▲ Amélioration pour 2020, baisse pour 2021
- ▲ Doute du fondement de la remontée des marchés financiers
- ▲ Appel à la coopération internationale

▲ L'Europe menacée de rechute économique

- ▲ Les reconfinements freinent la reprise
- ▲ PMI sur le fil du rasoir
- ▲ L'épargne augmente encore

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2019	2020	2021
Production mondiale	2,8	-4,4	5,2
Pays avancés	1,7	-5,8	3,9
États-Unis	2,2	-4,3	3,1
Zone euro	1,3	-8,3	5,2
Allemagne	0,6	-6,0	4,2
France	1,5	-9,8	6,0
Italie	0,3	-10,6	5,2
Espagne	2,0	-12,8	7,2
Japon	0,7	-5,3	2,3
Royaume-Uni	1,5	-9,8	5,9
Canada	1,7	-7,1	5,2
Autres pays avancés	1,7	-3,8	3,6
Pays émergents et pays en développement	3,7	-3,3	6,0
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,5	-1,7	8,0
Chine	6,1	1,9	8,2
Inde	4,2	-10,3	8,8

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020.

Un contexte budgétaire de plus en plus restreint pour les collectivités locales

▲ Contexte macro-économique

- ▲ Une année 2020 marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent (Covid19)
- ▲ L'inflation qui était de 1,2% à fin 2019 devrait être de seulement 0,50% pour 2020 selon les anticipations de l'Insee et de la Banque de France
- ▲ De nombreux plans de relance ont vu le jour notamment en France (100 milliards d'euros) et en Europe (750 milliards d'euros) afin de soutenir l'économie et l'emploi face à l'ampleur de la crise dont les répercussions devraient se poursuivre jusqu'en 2022

▲ Environnement du secteur public local

- ▲ Après un prélèvement de 11,5 Mds € sur les dotations collectivités, les lois de finances 2018 et 2019 ont initié une stabilisation de l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement. Des variations sont toutefois attendues au sein de cette enveloppe afin de participer au financement de la péréquation et au développement de l'intercommunalité. La loi de finances 2020 abonde notamment les enveloppes nationales de dotation solidarité urbaine et de dotation solidarité rurale à hauteur de 90 M€ chacune.
- ▲ Des dépenses supplémentaires engendrées à la charge des collectivités pour faire face à la crise du Covid19 (achat de masques, de gels hydroalcoolique.. Perte de certains produits en recettes.
- ▲ La loi de finances 2020 acte la réforme fiscale concernant la suppression de la Taxe d'Habitation. Celle-ci devrait être effective pour tous les français à partir de 2023. Les communes seront compensées par la part départementale du foncier bâti. Cette réforme concerne seulement la TH sur les résidences principales. La TH sur les résidences secondaires est en revanche maintenue.
- ▲ Chaque année, le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité est indexé à l'inflation constatée de novembre N-1 à novembre N lors du vote de la loi de finances. Ainsi, pour 2020, il a été fixé à 1,2% (0,9% pour la TH résidences principales) ; il sera donc beaucoup moins dynamique en 2021 avec le contexte désinflationniste ou déflationniste.

PLF 2021 : les mesures applicables aux collectivités locales

- ▲ **Objectif de réduire de 10 milliards € les impôts dits de « production »**
 - ▲ Baisse de la CVAE des régions (-7,25Mds €) qui sera remplacée par une fraction de TVA
 - ▲ Baisse du plafond de la CET de 3% à 2% de la valeur ajoutée
 - ▲ Modification des valeurs locatives des établissements industriels, pour réduire de moitié la CFE et le foncier bâti de ces entreprises. Compensation par un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat
- ▲ **Simplification de la taxation sur l'électricité**
 - ▲ Conformité avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs
 - ▲ Mise en place d'une taxe nationale unique
- ▲ **Enveloppe DGF figée en 2021**
 - ▲ 18,3Mds € pour le bloc communal
 - ▲ Abondements renouvelés pour DSU/DSR de +90M€ chacune
 - ▲ +30M€ pour la dotation d'intercommunalité
 - ▲ Baisse des variables d'ajustement
 - ▲ Enveloppe FPIC stable
- ▲ **Exonération possible de CET** si création ou extension d'entreprise sur délibération des collectivités
- ▲ **Automatisation du FCTVA** progressive sur 3 ans (d'abord pour les collectivités en N, puis N+1 puis N+2)
- ▲ Neutralisation en 2021 des indicateurs financiers utilisés pour le calcul des dotations et fonds de péréquation

Les objectifs et la méthodologie

Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▲ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers.
- ▲ **Déterminer le volume d'emprunt nécessaire pour financer les investissements jusqu'en 2025 sans dépasser 10 M€ d'encours de dette et disposer d'un fonds de roulement stable à 1 M€ dès 2021.**

La méthodologie

Les données renseignées :

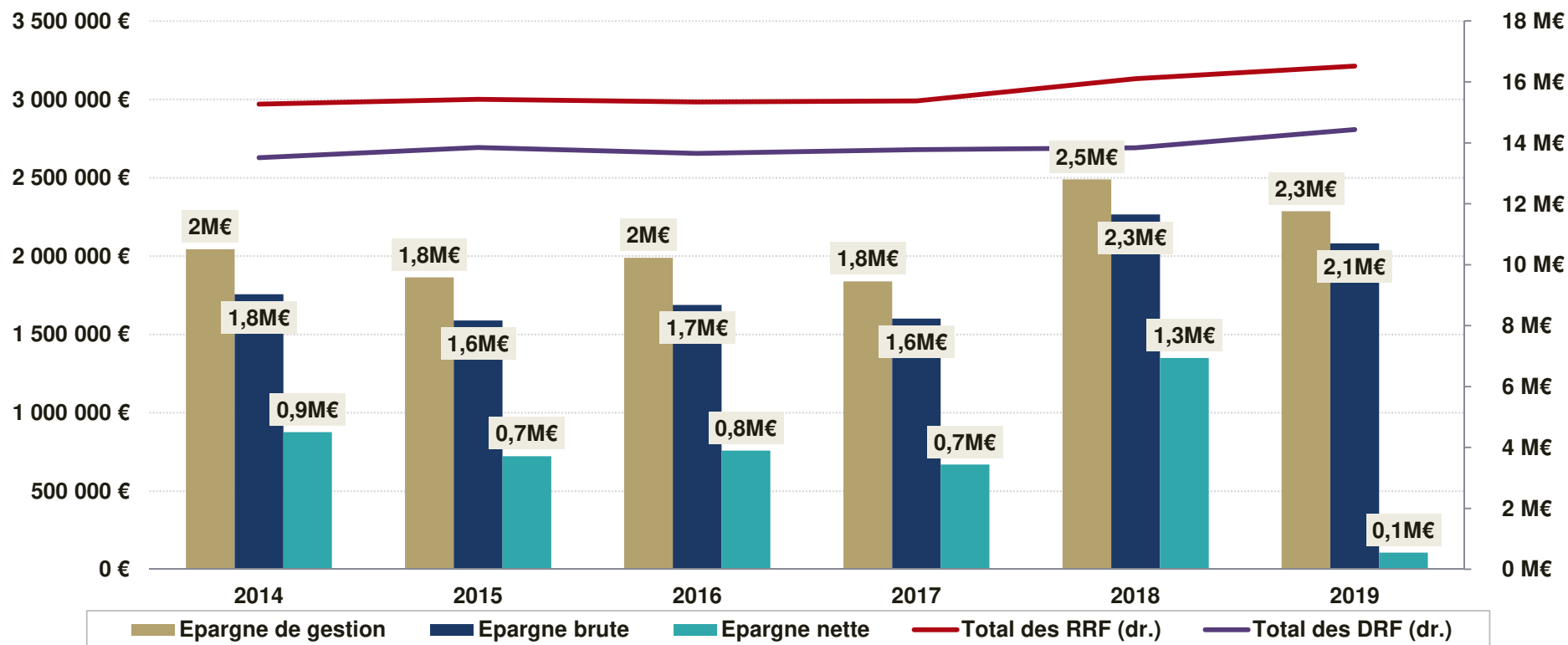
- ▲ 2020 : Intégration du CA 2020 estimé.
- ▲ 2021 et suivants : intégration des éléments communiqués par la collectivité et les éléments externes apportés par le consultant Finance Active.

02

Synthèse des éléments de rétrospective 2014 - 2019

Des épargnes correctes sur toute la période

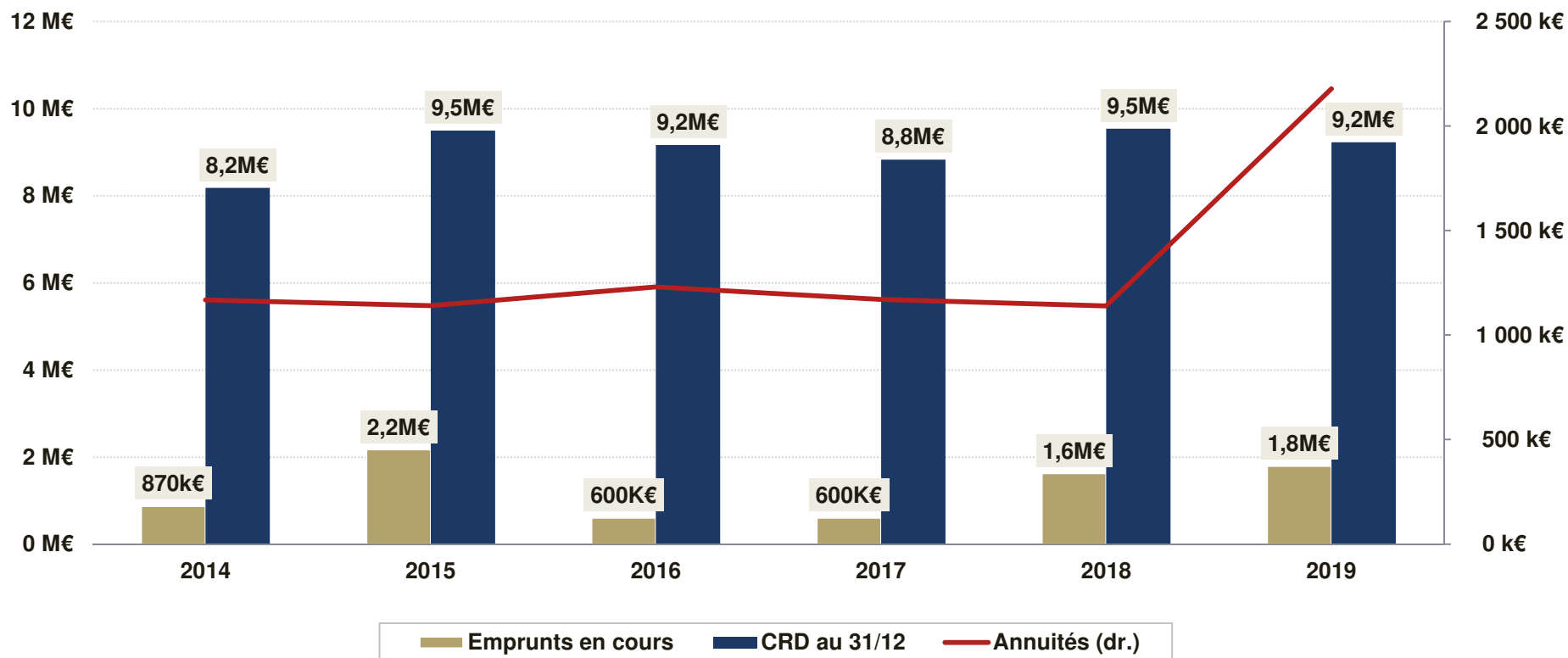
Évolution des épargnes et effet de ciseau (éch. D)



En 2019, l'épargne nette diminue bien davantage que l'épargne brute du fait d'un volume de remboursements de capital de la dette deux fois supérieur au niveau habituel, remboursement incluant le remboursement de 1M€ associé à un prêt relais (recette d'investissement en face).

Un recours régulier à l'emprunt pour un encours toujours inférieur à 10M€

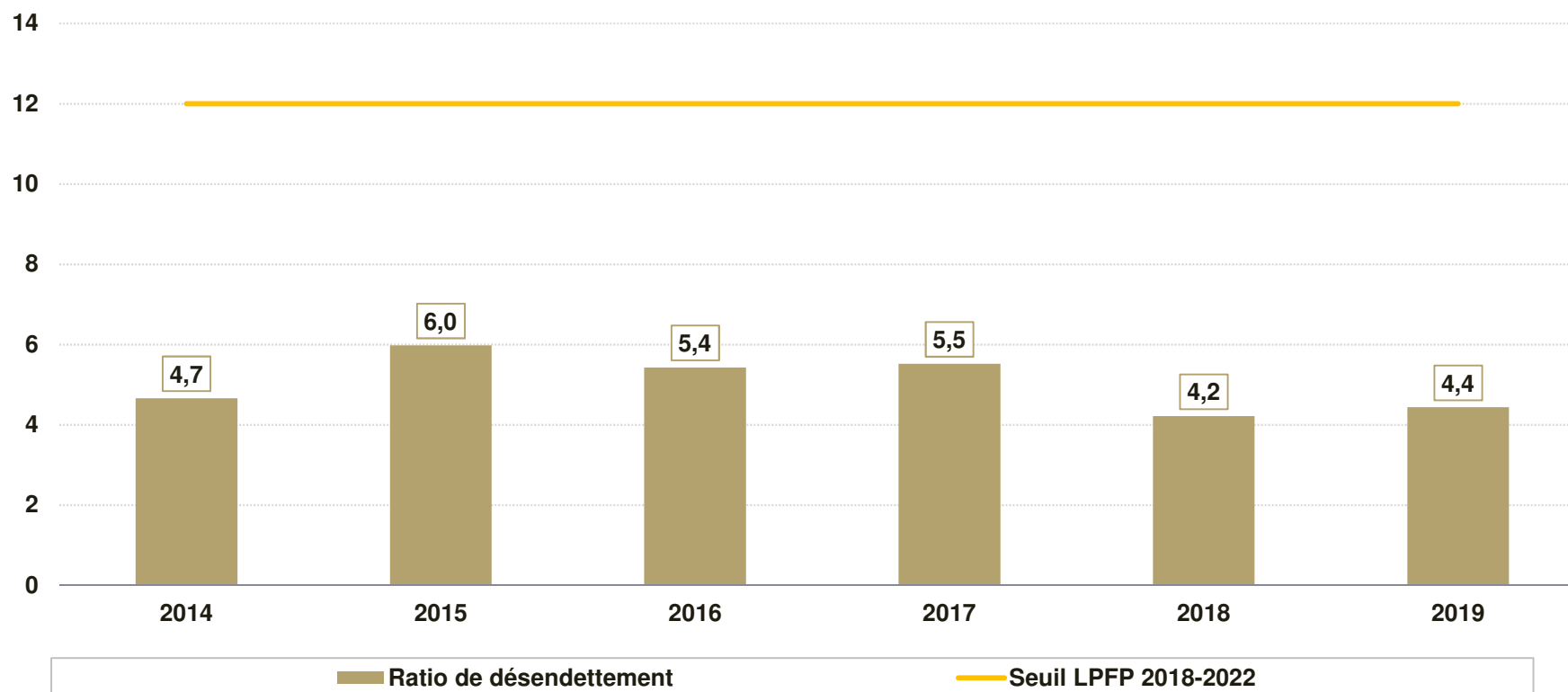
Évolution du CRD au 31/12/N et des annuités



La commune voit son annuité de la dette presque doubler en 2019 suite au remboursement d'un d'emprunt in fine. Cela permet à l'encours de dette au 31/12/2019 de ne pas dépasser la barre symbolique des 10 M€. La dette par habitant s'élève à 834 € contre 929€ pour la strate DGFIP en 2019 et le taux d'endettement est lui-aussi plus faible (60,24% contre 64,42%).

Un ratio de désendettement performant et bien en deçà du seuil de vigilance

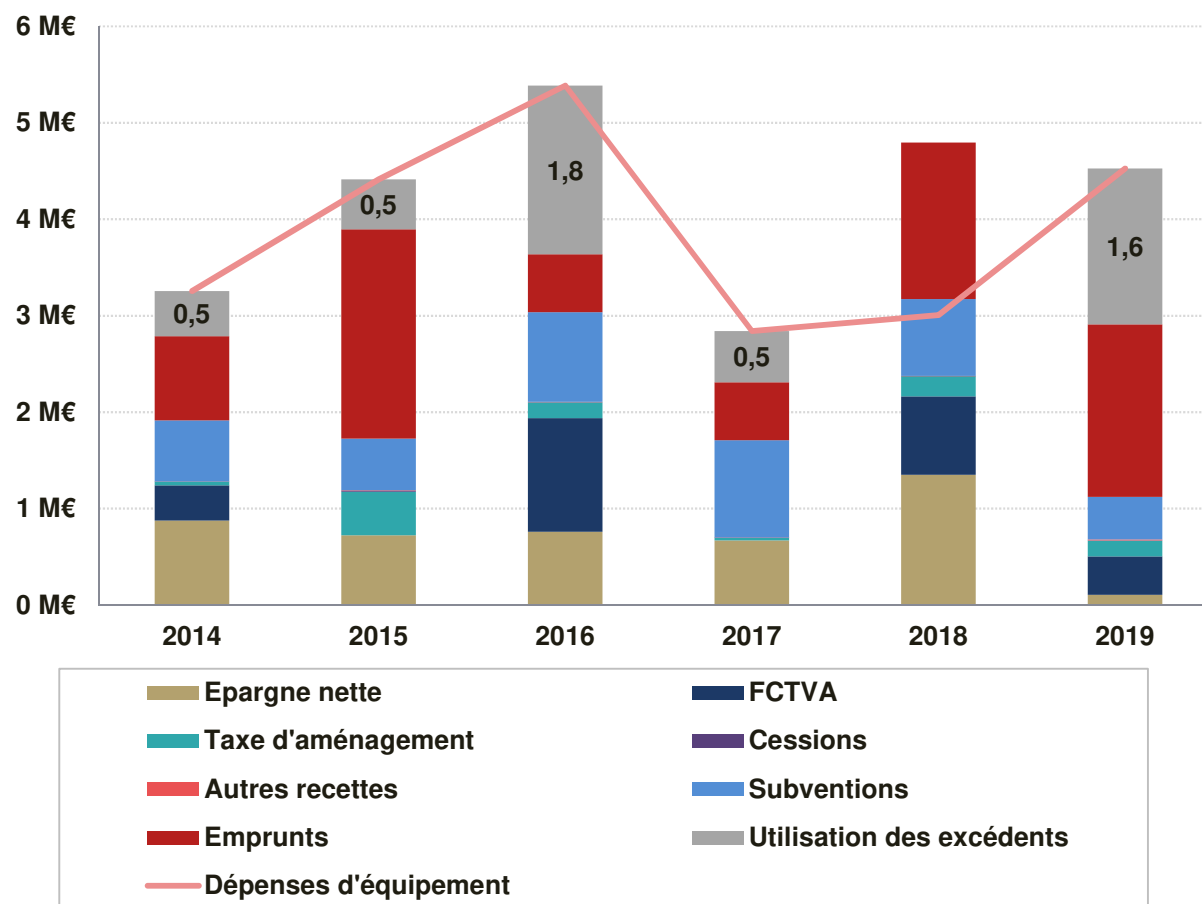
Évolution du ratio de désendettement, en années



Sur la période, le ratio de désendettement reste très bien positionné pour un maximum de 6 ans en 2015, soit un niveau deux fois inférieur au seuil limite instauré postérieurement par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (12 ans).

Des sources diverses de financement des dépenses d'équipement

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Sur la période, la ville a financé 23,1M€ de dépenses d'équipement, avec un pic en 2016 (5,3M€) et 2019 (4,3M€).

A l'exception de 2018, la commune a puisé dans ses excédents antérieurs.

Le fonds de roulement en fin d'exercice 2019 s'établit donc à 1,1M€, contre 4,2 M€ début 2014.

Il est correctement positionné par rapport aux recommandations de la CRC (2 mois de 012). En début de période, il représentait 6 mois de dépenses de personnel.

03

Situation financière au 31 décembre 2020

Situation financière au 31 décembre 2020 (*données provisoires*)

3.1 Les points clés de l'exécution budgétaire 2020 du Budget Principal

1. Malgré le contexte si particulier de cette année 2020 marquée par la crise sanitaire (les périodes de confinement...), la capacité d'autofinancement (= épargne brute) de la ville se maintient à un bon niveau.

L'épargne brute au 31 décembre 2020 devrait s'élever à 1 718 K€ (2 081 K€ à fin 2019)

Le taux d'épargne brute 2020 est de **11 %**, il s'élevait à 12,6 % en 2019.

Pour information les dépenses « Covid 2020 » se sont élevées à 75 K€.

2. Le retour de l'effet ciseau : les recettes réelles de fonctionnement (hors cession Mermoz) ont enregistré une baisse supérieure à celle des dépenses.

Globalement entre 2019 et 2020, les recettes ont baissé de 5,47 % (- 905 K€) et les dépenses de 3,73 % (- 538 K€).

3. La capacité de désendettement reste satisfaisante.

Elle est passée de 4,4 années au 31/12/2019 à 4,7 années au 31 décembre 2020 bien en dessous du seuil de vigilance de 12 ans de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

4. L'encours de la dette au 31/12/2020 s'est allégé de 1 083 K€, il s'élève à 8 142K€ (contre 9 225 K€ au 31/12/2019).

La ville de Chantilly reste toujours moins endettée que la moyenne des communes.

Au 31/12/2019 sa dette /habitant était de 849 € contre 1018 € / habitant pour la moyenne 2019 de la strate et 1000 €/ habitant pour les communes de moins de 10 000 habitants. (*source site impots.gouv.fr*)

5. Les dépenses d'équipement de la ville.

Depuis 2014, la ville investit en moyenne environ 3 742 K€,

En 2020 les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent 3 368 K€, soit environ 304 €/ habitant.

(moyenne des la strate 2019 : 483 €/habitant).

Evolution des indicateurs financiers (montant en K€)

(données provisoires)

Indicateur	Au 31/12/2020
RRF (sans cession Mermoz)	15 614
DRF	13 896
Epargne de gestion	1 913
Epargne brute	1 718
Epargne nette	635
Dépenses d'équipements sur la période	3 368
Ratio de désendettement	4,7 ans
Emprunts nouveaux sur la période	0
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	8 142
Fonds de roulement fin d'année	488
Taux d'épargne brute	11 %

Situation financière au 31 décembre 2020 (*données provisoires*)

3.2 Les résultats 2020 et la couverture des besoins de financements du budget principal et du budget assainissement.

Budget Principal

L'exécution budgétaire 2020 devrait permettre de dégager un excédent de fonctionnement de 1 122 K€.

Compte tenu du résultat antérieur reporté (385K€) le résultat de clôture de fonctionnement devrait s'élever à **1 507 K€**.

En investissement, le résultat de clôture de la section s'élèverait à **- 1 000 K€**.

Compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses (3 437 K€) qu'en recettes (2 602 K€), le solde des restes à réaliser s'élèverait à **- 835 K€**, et le besoin de financement à **1 835K€** (= 1 000+ 835)

Il sera proposé d'affecter **1 507K€** soit la totalité du résultat de clôture de fonctionnement à la section d'investissement du BP 2021.

Budget annexe Assainissement

L'exécution budgétaire 2020 a permis de dégager un excédent d'exploitation de 101 K€.

Compte tenu du résultat antérieur reporté (67 K€) le résultat de clôture d'exploitation s'élève à **168 K€**.

En investissement, le résultat de clôture s'élève à **- 43 K€**.

Compte tenu de l'absence de reste à réaliser en recettes, des restes à réaliser en dépenses (5 K€), le solde des restes à réaliser s'élève à **- 5 K€** et le besoin de financement à **48 K€** (= 5 + 43).

Il sera proposé d'affecter **48 K€** du résultat de clôture d'exploitation à la section d'investissement du BP 2021, et de reporter le solde soit **120 K€** (= 168 - 48) en section d'exploitation du budget annexe assainissement 2021.

Situation financière au 31 décembre 2020 (*données provisoires*)

3.3 Les investissements du Budget Principal à reporter sur 2021

En dépenses : 3 437 K€

Achat places de parking Victor Hugo (952 K€)
Travaux Eglise Notre-Dame (575 K€)
Réaménagement rue Guillemot (494 K€)
Réaménagement parking Canardière (411 K€)
Sécurisation du mur square d'Aumale (209 K€)
Vidéo protection (122 K€)
Forage (98K€)
Etudes :PEM, pistes cyclables, espace culturel (75 K€)
Travaux d'accessibilité PMR (70 K€)
Réaménagement rue des Aubépines (53 K€)
Canalisation Embarcadère /Berteux/ Orgemont (17K€)
Bornes IRV (14 K€)

*= 3 090 K€
Soit 90 % du
total des
dépenses à
reporter*

En recettes : 2 602 K€

Subventions : 1 402 K€
Dont pour opération
Eglise Notre-Dame : 1 086K€
Rue Guillemot ; 104 K€
Travaux PMR : 62 K€
Forage : 56 K€
Eclairage stade : 45 K€
Sécurisation mur du square d'Aumale : 28 K€
Terrain engazonné T4 : 16,6 K€
Gilets par balles : 4,4 K€

Emprunt : 1 200 K€

3.4 Les investissements du Budget Assainissement à reporter sur 2021

En dépenses : 5 K€

Travaux d'assainissement rue des Aubépines (1 K€)
Tampons - rue Guillemot (4K€)

En recettes : 0

04

Focus Dette

Informations sur la dette

4.1 Répartition de l'encours de dette par budget

	Budget Principal	Budget Annexe Assainissement	Total dette ville de Chantilly
Encours de dette au 1er janvier 2021	8 142 364	359 050	8 501 414
Nombre de prêts	19	4	23
Type de taux	100% taux fixe (1 prêt à taux zéro CAF)	100% taux fixe (1 prêt à taux zéro AESN)	
Intérêts 2020	194 615	13 230	207 845
Taux d'intérêt moyen (2020)	2,11%	3,20%	2,16%

En 2020 la ville de Chantilly n'a encaissé aucun emprunt.

En fin d'année 2020, elle a contracté un emprunt de 1,2 M€ d'une durée de 10 ans et au taux fixe de 0,25 % auprès du Crédit Agricole dont le versement interviendra courant février 2021.

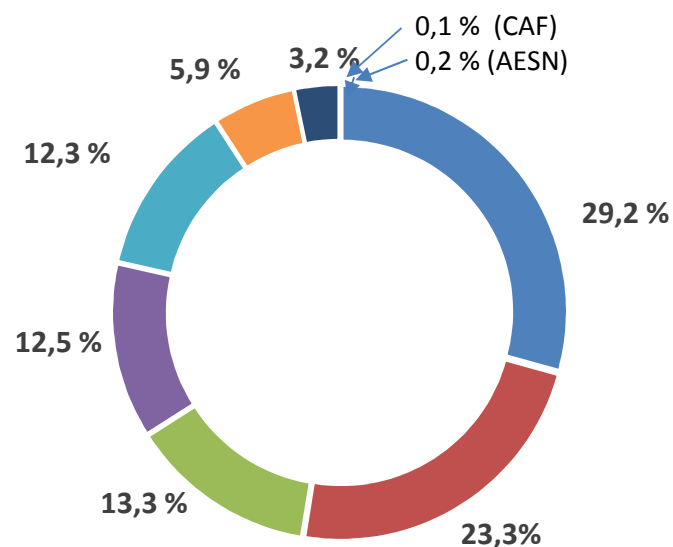
Ce prêt est inscrit dans les restes à réaliser de l'exercice 2020 (voir page 19).

Informations sur la dette

4.2 Répartition de l'encours de dette par prêteur (en %)

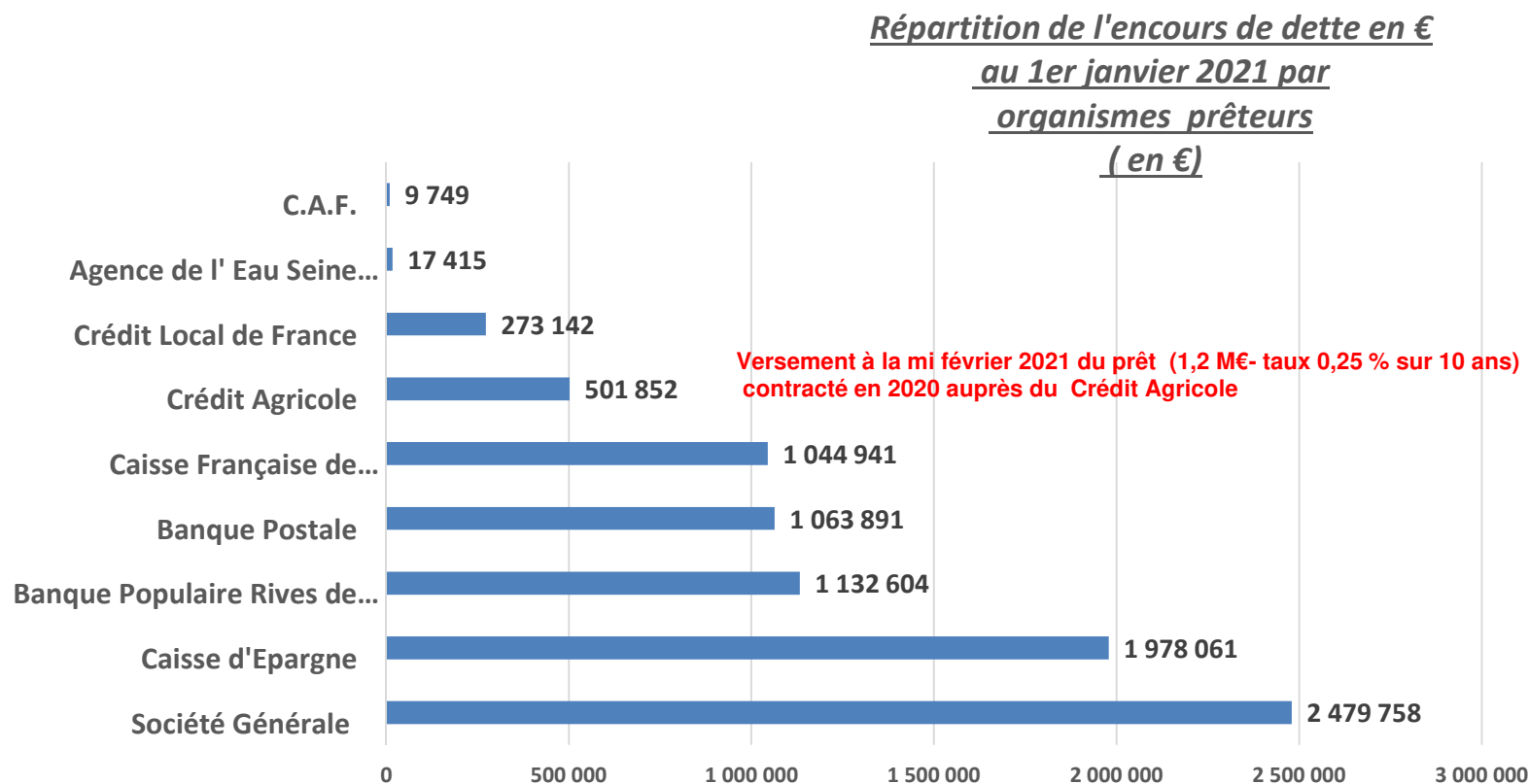
Répartition de l'encours de dette
au 1er janvier 2021 par
organismes prêteurs
(en %)

- Société Générale
- Caisse d'Epargne
- Banque Populaire Rives de Paris
- Banque Postale
- Caisse Française de Financement
- Crédit Agricole
- Crédit Local de France



Informations sur la dette

4.3 Répartition de l'encours de dette par prêteur (en volume)

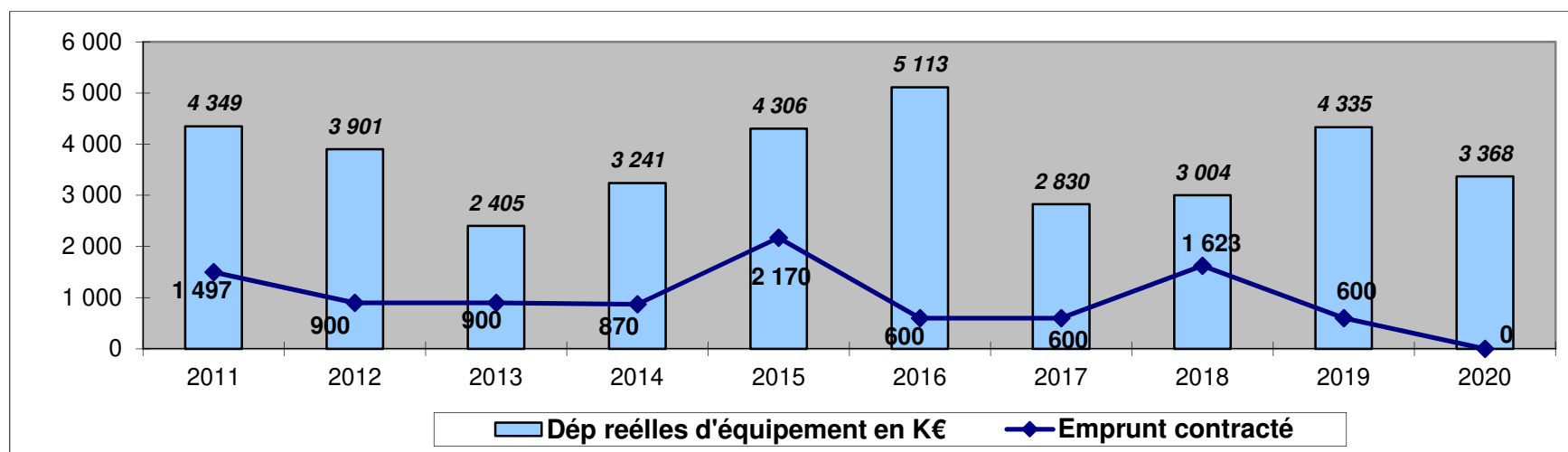


Informations sur la dette

4.4 La part des dépenses d'équipement financées par emprunt est toujours modérée

De 2011 à 2020 nous avons réalisé **en moyenne annuelle 3 685 K€** de dépenses d'investissement. Ces dépenses sont financées principalement (à plus de 70 %) par nos ressources propres (autofinancement, récupération de TVA...) et par des subventions. Le recours à l'emprunt n'a représenté sur cette période que 26,5 % du financement.

Sur la période 2014- 2020 : la moyenne annuelle des dépenses d'équipement est de **3 742 K€** et la part financée par emprunt inférieure à 25 %.

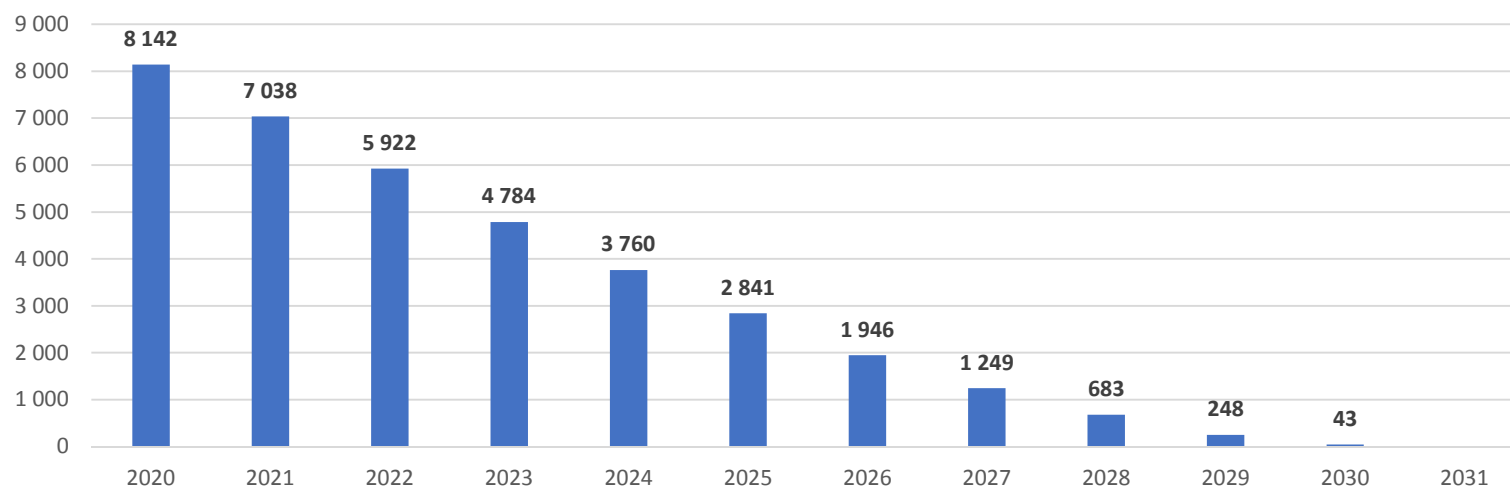


2019 : 600 K€ d'emprunt (hors emprunt de 1 000 K€ pour le remboursement du prêt relais)

Informations sur la dette

4.5 Les chiffres clés de la dette

Encours de la dette au 31 décembre de l'année - Budget principal en K€



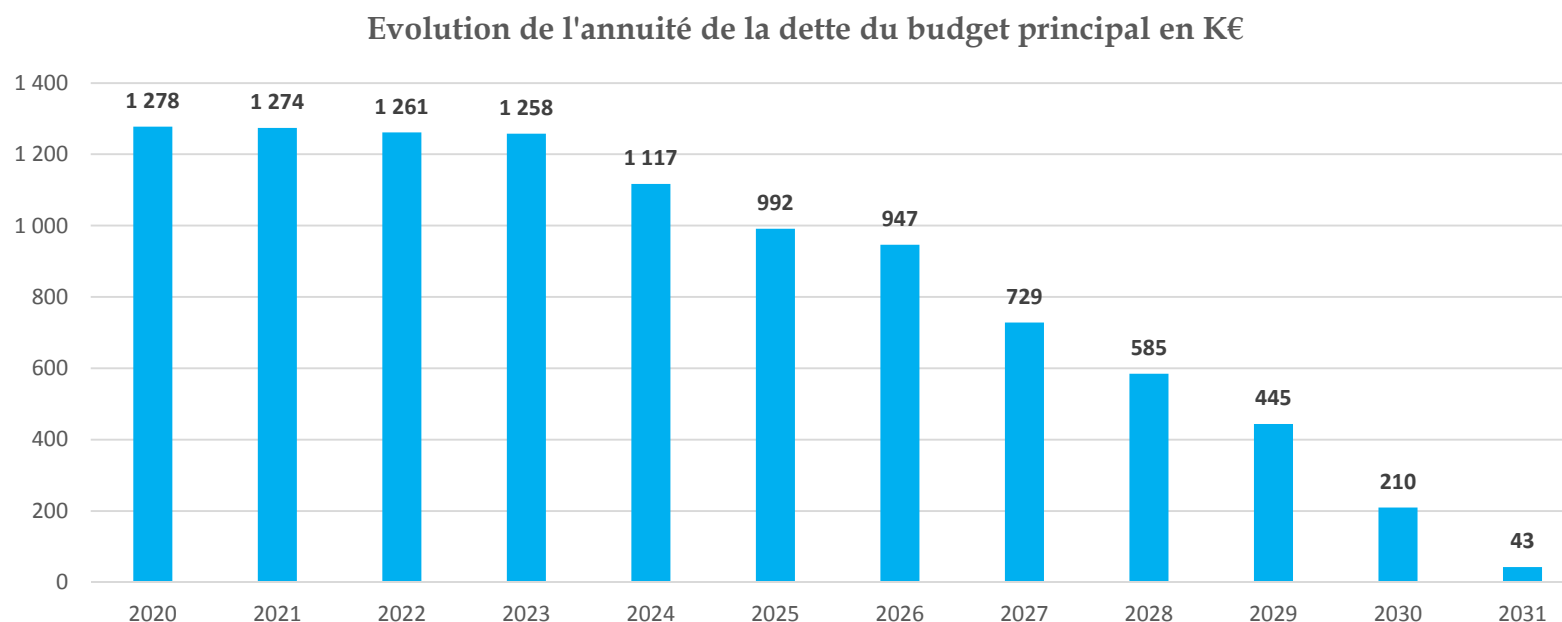
Profil d'extinction de la dette : sans emprunts nouveaux la ville rembourserait la totalité de sa dette en 10 ans

La dette /habitant au 31/12/2019 était de 849 € € contre 1 018 € pour la moyenne strate (source impots.gouv.fr). Elle est passée à 734 €/habitant au 31/12/2020. [Nombre d'habitants en 2019 : 11 034 - en 2020 : 11 089]

Pour mémoire l'encours de dette au 31/12/2014 était de 8 180 K€

Informations sur la dette

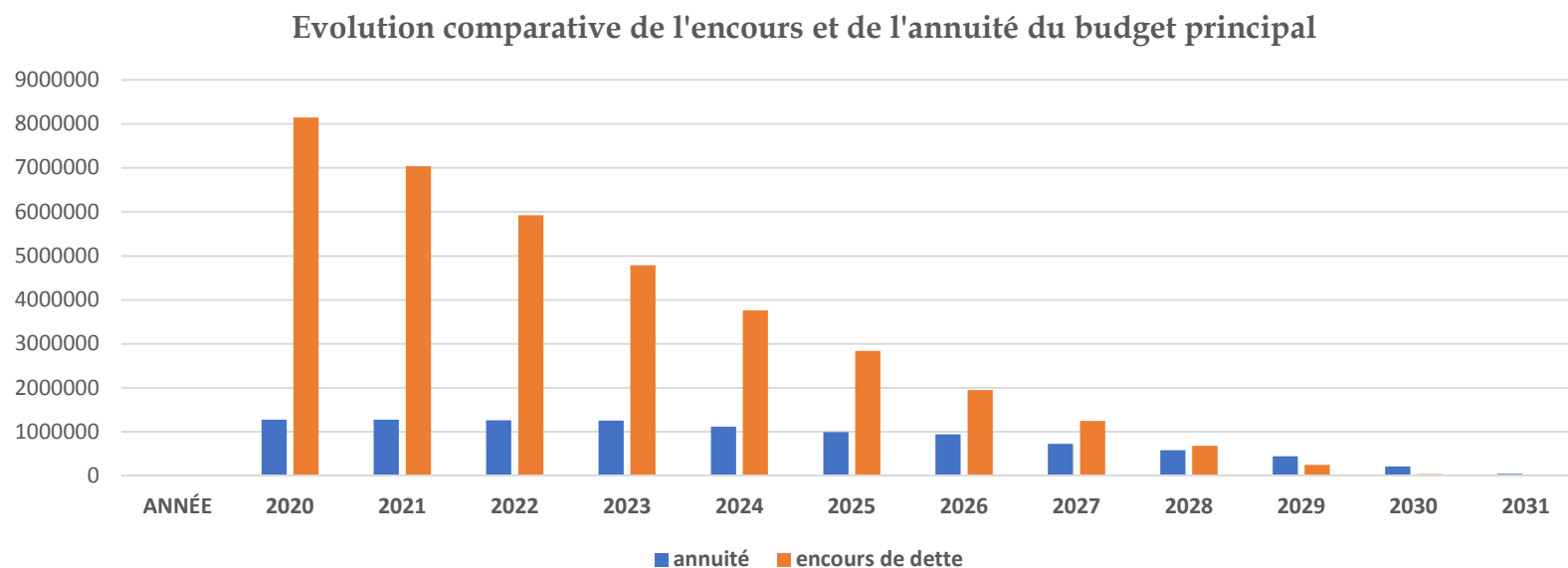
4.5 Les chiffres clés de la dette



L'annuité de la dette 2020 par habitant était de 115 € pour Chantilly contre 130 € pour la moyenne de la strate en 2019 ; contre 129 € pour la strate des communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants. (source site impots.gouv.fr)

Informations sur la dette

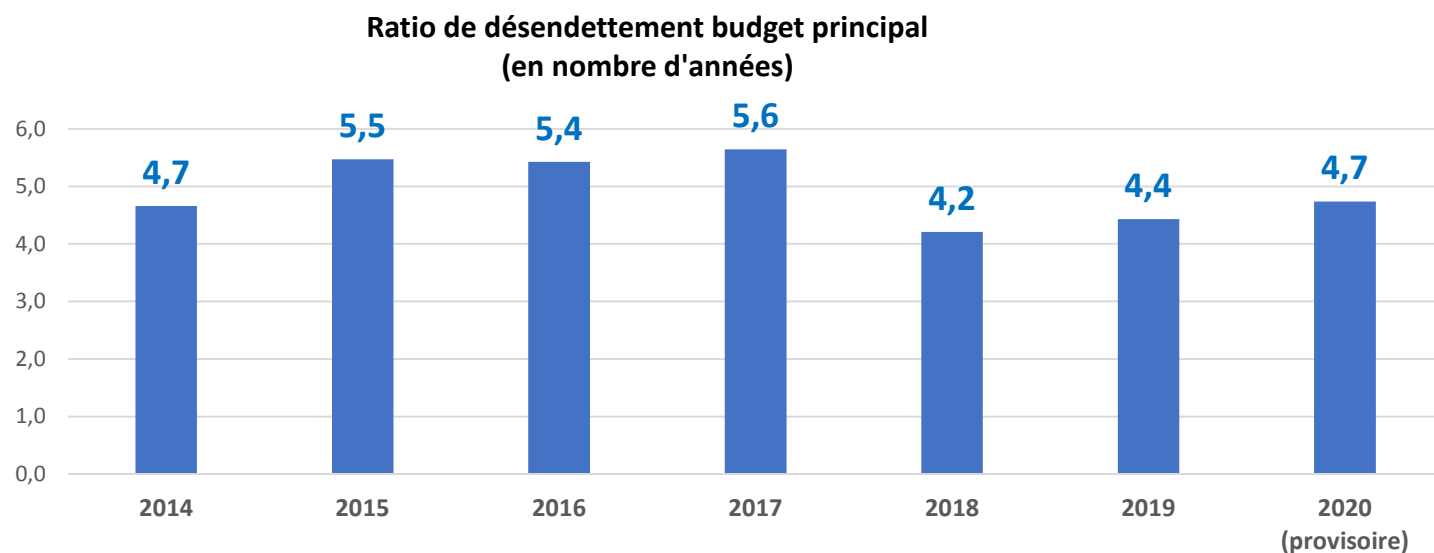
4.5 Les chiffres clés de la dette



La baisse de l'encours n'induit pas une réduction dans les mêmes proportions de la charge de la dette. Sans emprunts nouveaux, entre 2020 et 2023 l'encours baisserait de plus 3M€ et l'annuité resterait stable.

Informations sur la dette

4.5 Les chiffres clés de la dette



A fin 2020 , la ville de Chantilly n'a besoin que de 4,7 années pour rembourser sa dette.

Malgré le contexte si particulier de cette année marquée par la crise sanitaire le ratio de désendettement est toujours très satisfaisant. Et même si la ville avait fait le choix de demander le versement du dernier prêt contracté avant le 31/12/2020 au lieu du mois de février 2021 le ratio n'aurait été que de 5,4 années.

On peut souligner que ce ratio est très satisfaisant et qu'il est bien éloigné du seuil d'alerte à 10 ans et du seuil limite fixé à 12 ans par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Pour mémoire ce ratio est calculé en faisant le rapport entre l'encours de la dette au 31 décembre et l'épargne brute.

05

Focus Ressources Humaines

Informations sur les ressources humaines

Dépenses de personnel et Politique des ressources humaines

Les dépenses de personnel font l'objet de la plus grande attention dans la mesure où elles représentent plus de 55% de la section de fonctionnement. Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT, à savoir l'impact des évolutions indiciaires des carrières), les revalorisations catégorielles de salaires décidées au niveau de l'Etat, sont autant de dépenses incompressibles et de facteurs de rigidité de la masse salariale.

Depuis plusieurs années, la Ville poursuit une politique visant à encadrer l'évolution de la masse salariale par la maîtrise du nombre des emplois, la valorisation des personnels en place par la formation qualifiante, l'adaptation des compétences aux besoins constatés et l'analyse de l'absentéisme.

- Elle ne remplace pas systématiquement les départs ou les absences d'agents. Les seuls remplacements réalisés le sont après analyse des besoins et éventuellement réorganisation des services; ils sont destinés à assurer leur bon fonctionnement, spécialement en petite enfance et au service scolaire- entretien des locaux.
- Elle limite le nombre de créations de postes et privilégie les redéploiements dans un service ou entre services.

En outre la ville développe les solutions de mutualisation (avec la CCAC pour l'urbanisme, avec la commune de Lamorlaye pour le service propreté et avec la commune de Vineuil-Saint-Firmin pour la police municipale).

La ville privilégie les avancements et promotions par concours ou examens professionnels. Elle a procédé depuis quelques années à la stagiairisation d'agents (8 en 2020) dans le but de conforter leur statut. Elle a annualisé et complété des temps de travail afin de stabiliser des situations préalablement précaires. Elle cherche à consolider la situation des assistantes maternelles de la crèche familiale par l'instauration d'une prime d'ancienneté.

En matière de qualité de vie au travail, la ville a donné des réponses favorables aux demandes d'amélioration ergonomiques ou de mobilier adapté, notamment pour les personnels d'entretien ou soumis à des restrictions médicales.

Informations sur les ressources humaines

Evolution des effectifs :

REPARTITION PAR CATEGORIE PAR ANNEE							
Au 01/01 Année	Nombre d'agents catégorie A		Nombre d'agents catégorie B		Nombre d'agents catégorie C		Total
2016	11	4,28%	12	4,67%	234	91,05%	257
2017	12	4,78%	11	4,38%	228	90,84%	251
2018	12	4,78%	11	4,38%	228	90,84%	251
2019	12	4,92%	12	4,92%	220	90,16%	244
2020	14	5,49%	11	4,64%	213	89,87%	238
2021	15	7%	10	4,67%	189	88,31%	214

Prévisions départs en retraite :

Pour 2021 : 6 agents peuvent prétendre à la retraite

Pour 2022 : 3 agents peuvent prétendre à la retraite

Informations sur les ressources humaines

Informations sur les absences maladie:

Année	Absences pour maladie					
	2018		2019		2020	
	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre d'agents	Nombre de jours	Nombre d'agents	Nombre de jours
Congés de maladie	69	1339	65	2656	64	2790,5
Congés de Longue Maladie ou de Longue Durée	10	2608	7	2115	10	3326

On note une légère diminution du nombre d'agents en arrêts pour maladie « ordinaire » en 2020, mais une augmentation importante du nombre de jours de maladie, notamment de longue maladie ou de maladie de longue durée. Elle est provoquée par l'effet de 10 agents (3 de plus qu'en 2019) dont le congé a duré de 100 à 310 jours. A noter que les samedis et dimanches sont comptés en jours d'arrêt bien qu'ils ne soient pas des jours de travail - sauf exception.

Informations sur les ressources humaines

Durée de travail - La durée effective du travail :

Les règles relatives au temps de travail dans la fonction publique territoriale sont précisées par le décret 2000-815 du 25 août 2000. La durée annuelle légale du travail effectif est fixée à 1607 heures (y compris la journée de solidarité) auxquelles peuvent s'ajouter des heures supplémentaires.

Les rythmes de travail qui ont été acceptés au sein de la Ville sont les suivants :

- un cycle de 39 heures hebdomadaires;
- un cycle de 37h30 heures hebdomadaires;
- un cycle de 37h00 heures hebdomadaires;
- un cycle de 35h00 heures hebdomadaires.

Chaque rythme génère un droit à congés annuels et à jours RTT dans la limite de la durée légale du travail.

Les agents de la ville de Chantilly bénéficient en outre :

- D'un compte épargne temps;
- D'une participation employeur versée par mois en fonction de la strate familiale pour toute adhésion à une mutuelle labellisée ;
- D'un treizième mois indiciaire ;
- D'une adhésion au CNAS : coût par agent environ 200€ ;
- De l'aide d'une psychologue du travail si nécessaire.

Informations sur les ressources humaines

Affectation des personnel par secteur :

L'affectation des temps travaillés des agents est en étroite corrélation avec les politiques publiques (par exemple la priorité à l'enfance, la jeunesse et à la famille avec 40% des ETP, l'accent mis sur la tranquillité publique avec 7,7% des ETP, l'entretien et l'amélioration des bâtiments et voiries avec 31% des ETP, la culture et le patrimoine 5,9% des ETP.

Une juste appréciation nécessite cependant d'intégrer le fait que certains secteurs d'activité sont traités en régie, d'autres réalisés sous forme de délégation de service public (eau, assainissement) ou de contrats de prestations (transports collectifs). D'autre part le versement de subventions à certaines associations permettent à celles-ci de renforcer l'action publique (secteur social, via le CCAS, et culture par exemple).

Les orientations budgétaires proposées pour 2021 n'intègrent pas de changement sensible dans la situation actuellement constatée.

Il sera cependant nécessaire d'étudier en 2021 le coût de l'externalisation de certains services comme les remplacements des personnels d'entretien en cas d'absence, voire d'envisager comment, sans mettre en cause l'emploi des agents non-titulaires concernés, il serait envisageable de faire assurer certaines tâches d'exécution par des sociétés spécialisées.

Informations sur les ressources humaines

Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel en 2021:

Les dépenses de personnel de la ville évolueront en 2021 selon plusieurs facteurs externes et internes,

- La fin du **parcours professionnels carrières** et *rémunérations* dit PPCR pour les agents appartenant à la catégorie C. Il s'agit d'une refonte des grilles indiciaires des agents par cadre d'emploi le coût estimé pour la ville est estimé à environ 8 500 €.
- Avancement d'échelon 2021 (une partie du GVT) à cadence unique coût pour la ville : **24 300 €** environ.
- La poursuite des mesures liées à la COVID-19: désinfection des locaux, propreté urbaine, tranquillité publique, encadrement des enfants pendant la pause méridienne, secrétariat du centre de vaccination.

Informations sur les ressources humaines

Evolution de la masse salariale de 2015 à 2020 et prévision 2021

En 2021 l'évolution de la dépense prévue de 113 000 € sera provoquée par **des facteurs externes** avec notamment la poursuite des mesures **nationales** de politique salariale prévues dans le cadre de l'accord relatif à l'avenir de la fonction publique visant la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), **des facteurs internes** avec en particulier le GVT (glissement vieillesse technicité) intégrant les avancements d'échelons et de grade, et le coût prévisible de l'absentéisme médical.

Les mesures découlant de la COVID-19 seront poursuivies, Les Lignes Directrices de Gestion établies pour 2020-2023 définiront les orientations relatives à la gestion des ressources humaines pour les années à venir. Elles viseront à favoriser la mobilité interservices, la montée en compétence de certains agents dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des emplois des Effectifs et des Compétences (GPEEC).

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (estimé)	2021 (Prévision)
Charges de personnel	7 453	7 562	7 505	7 646	7 547	7 687	7 584	7 697
Evolution <i>n/ n-1</i>	2,50%	1,5%	-0,8%	1,9%	-1,3%	1,9%	-1,3%	+ 1,5 %

06

Analyse prospective 2020 – 2025 Scénario de base (sans la salle de spectacle)

Les hypothèses retenues

(simulations réalisées fin novembre 2020)

Fonctionnement

RRF :

- Revalorisation forfaitaire prudente et création de nouveaux logements prises en compte dans l'estimation du produit des contributions directes
- chap. 70 : - 44% en 2020 puis 1,7M€

DRF :

- 011: Impact à la baisse avec le COVID en 2020 (-10%), puis dépendant de l'inflation (1,3%)
- 012: Ralentissement en 2020 (0,5%) du fait du contexte sanitaire puis effet GVT (1,5%)

Investissement

RRI :

- Recherche du volume d'emprunt nouveau annuel permettant de maintenir l'encours en deçà de 10M€
- FCTVA et subventions renseignés

DRI :

- 19,6M€ de dépenses d'équipement estimées entre 2020 et 2025 dont 7M€ en 2021
- Dépense d'investissement pour une salle de spectacle prévue dans le scénario Alternatif

Équilibre

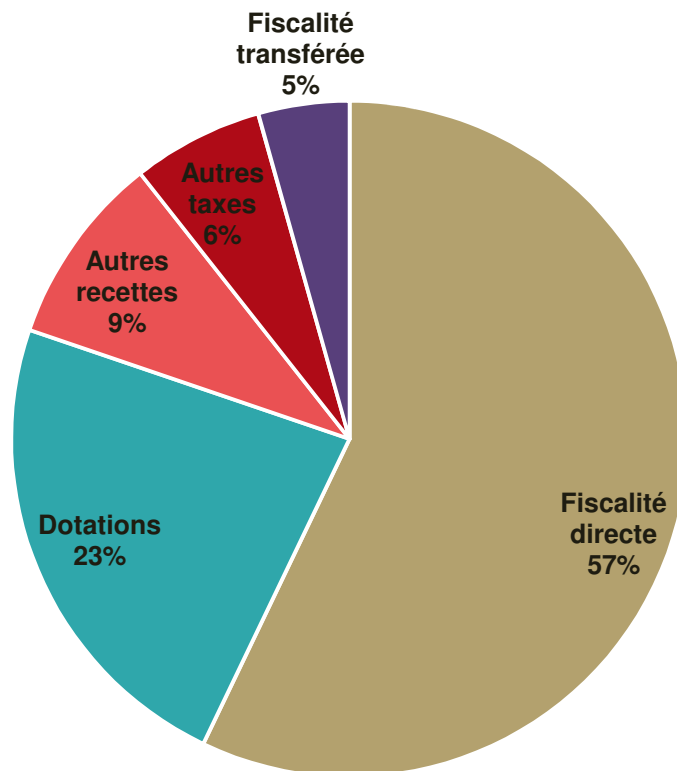
Fonds de roulement bloqué à 1M€ à compter de 2022

Capital Restant Dû inférieur à 10M€ fin 2025

Equilibre sur la **capacité à investir**

Les recettes de fonctionnement dépendantes de la fiscalité directe

Structure des RRF en 2020
(hors produits de cession)



Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

Les contributions directes (57%) constituent le principal poste de recettes. Les communes percevront dès 2021 la part départementale de la TF et sont assurées d'être compensées à l'euro près (grâce au mécanisme du coefficient correcteur) de la perte du produit de TH résultant des bases de 2020 et des taux de 2017.

Les dotations (23%) sont notamment impactées par la perte de la dotation de solidarité urbaine (fin de la garantie) cette année.

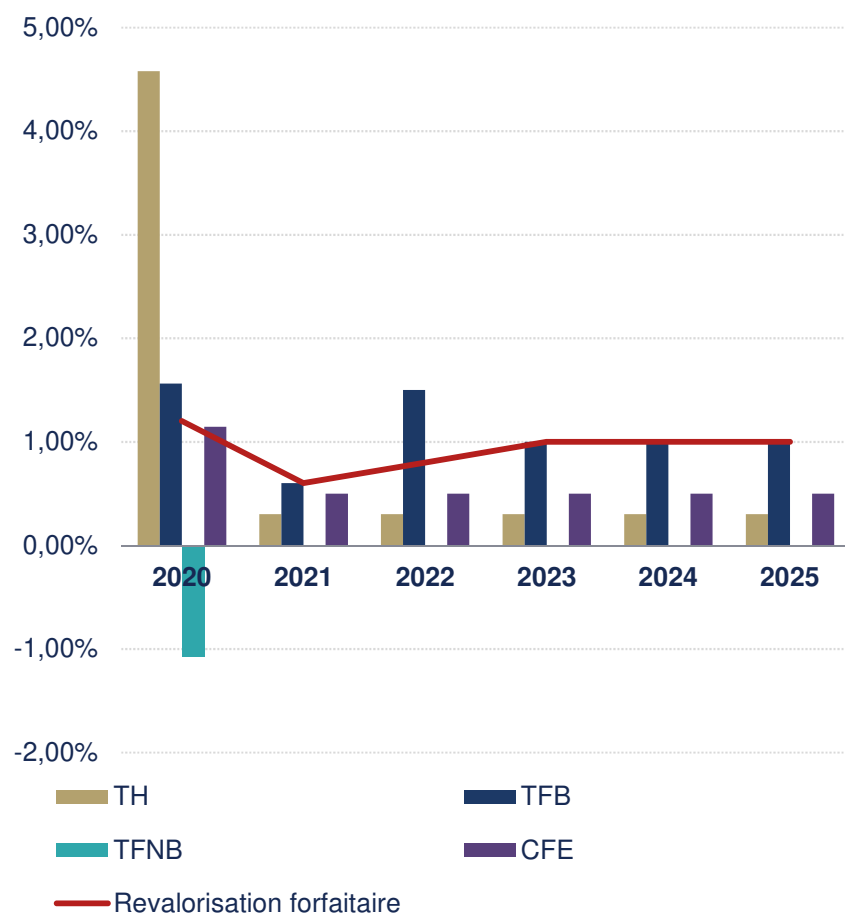
Les autres recettes (9%) comprennent les produits des services, les atténuations de charges ainsi que les produits de gestion courante et exceptionnels.

Les autres taxes (6%) cumulent les éléments de la fiscalité indirecte comme les droits de mutation et les taxes sur l'électricité et utilisation des services publics et du domaine.

La fiscalité transférée (5%) correspond essentiellement au produit de la fiscalité économique, hors CFE.

Une évolution des bases tenant compte du dynamisme du foncier malgré la faible revalorisation forfaitaire anticipée

Évolution des bases fiscales



Les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variation physique : nouvelles constructions, retour à l'imposition.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire est lié à l'inflation. Il permet de revaloriser les bases de foncier bâti de 1,2% en 2020 (0,9% pour les bases de TH résidences principales). Il est ensuite supposé faible en fonction des prévisions de l'inflation.

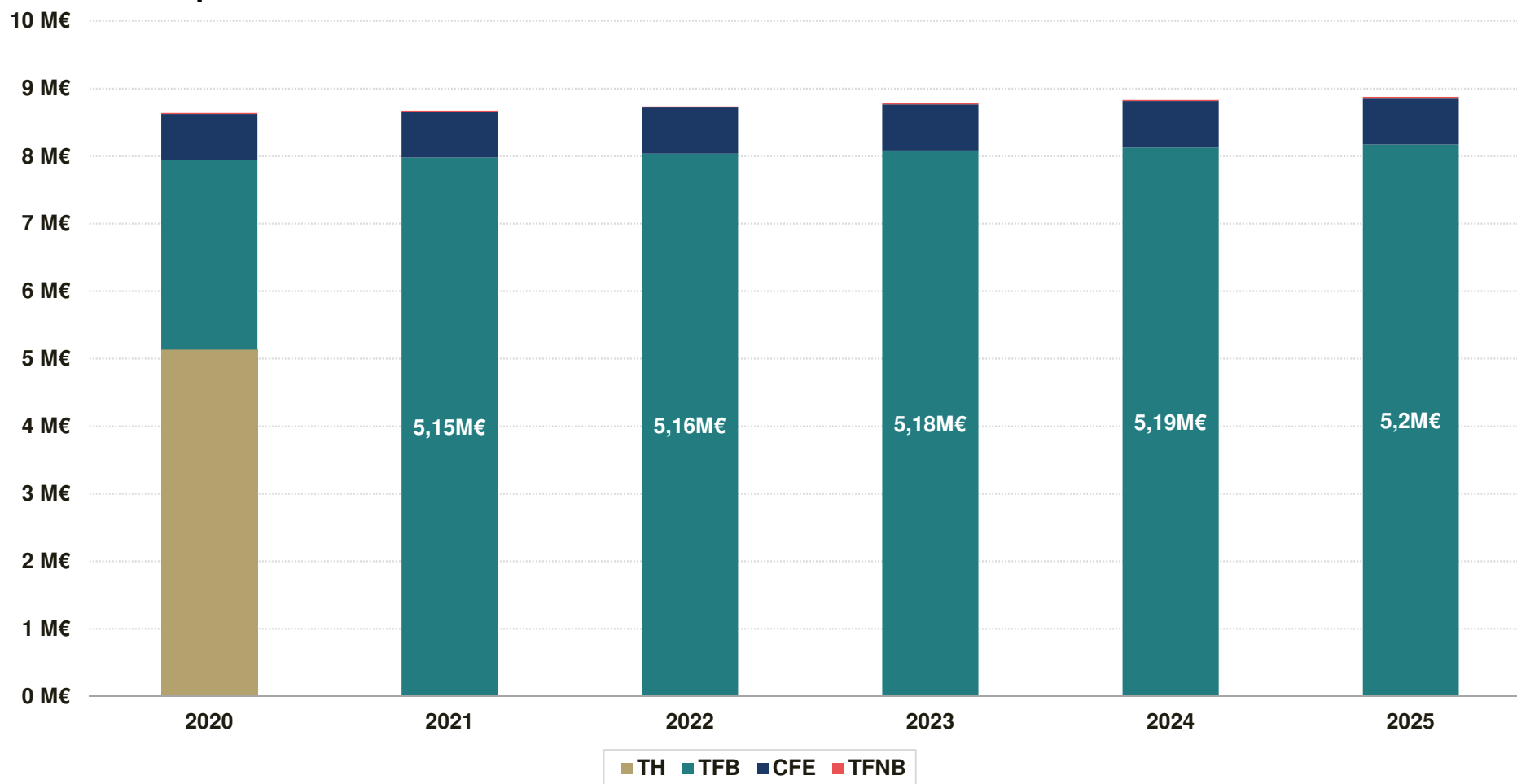
Dès 2021, la TH sur les résidences principales sera remplacée par la part départementale de foncier bâti : le nouveau produit de TF devrait donc progresser au même rythme que le produit communal existant.

En 2022, une centaine de nouveaux logements viennent augmenter les bases de foncier bâti.

Les montants des bases 2020 correspondent aux bases réalisées transmises par les services fiscaux fin novembre.

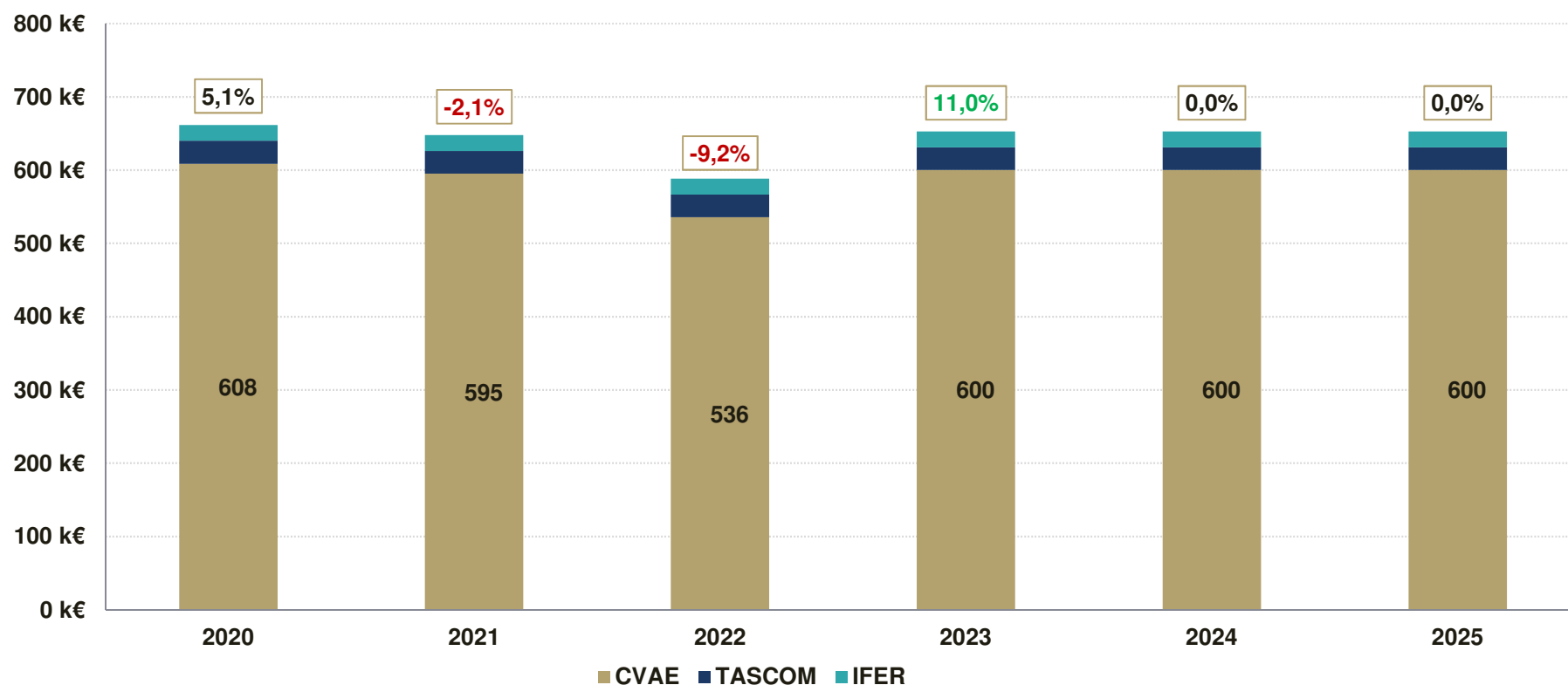
Sans action sur les taux, un produit de fiscalité direct uniquement dépendant de l'évolution des bases

Évolution du produit des contributions directes



La fiscalité économique impactée par la crise sanitaire avec un décalage de 1 à 2 ans

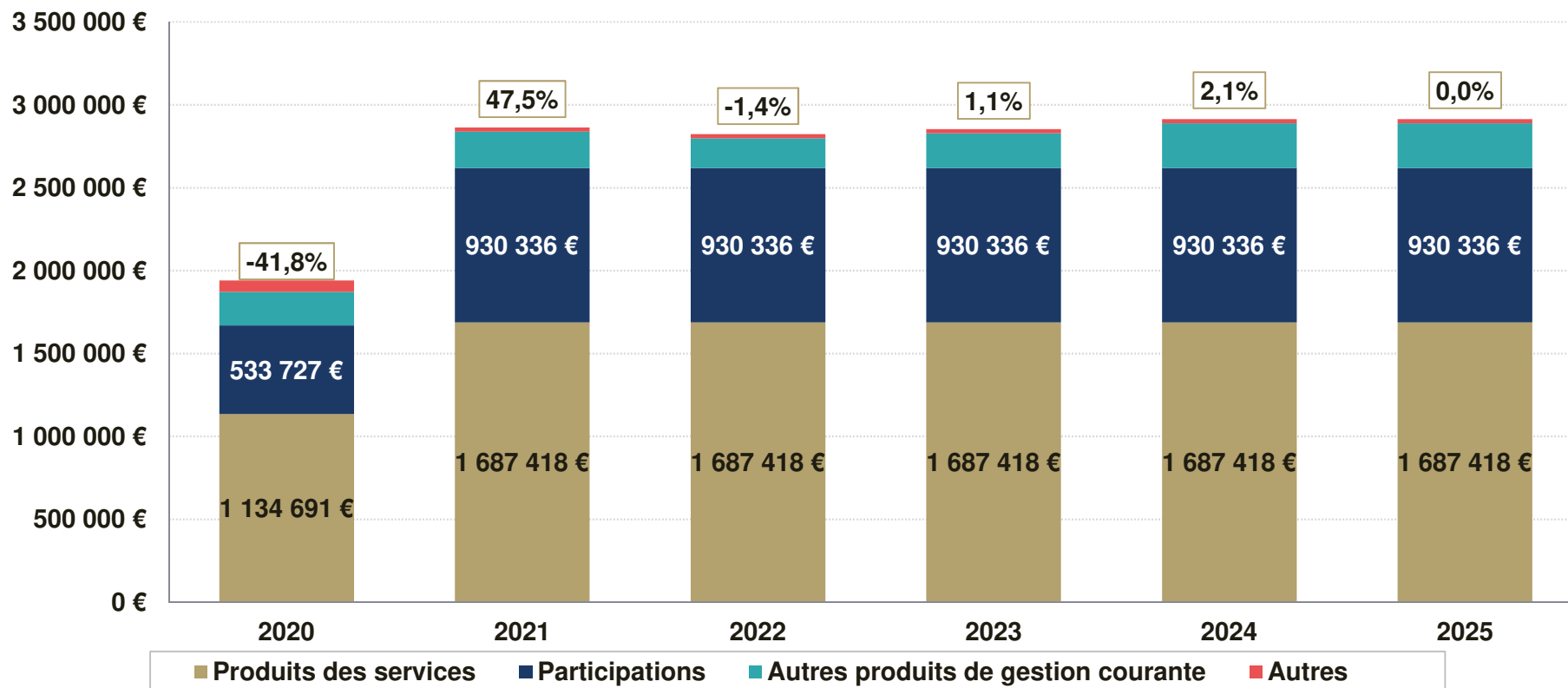
Évolution du produit de la fiscalité économique



La CVAE 2021 à 595k€ repose sur l'estimation des services fiscaux du mois de novembre 2020. Son montant pourrait diminuer de 60 K€ en 2022 en raison de l'impact de la crise sanitaire anticipé par la commune. En effet, l'encaissement de cette recette peut aller jusqu'à 2 ans après l'exercice comptable imposé des entreprises.

Des produits des services très touchés en 2020 et figés par prudence à compter de 2021

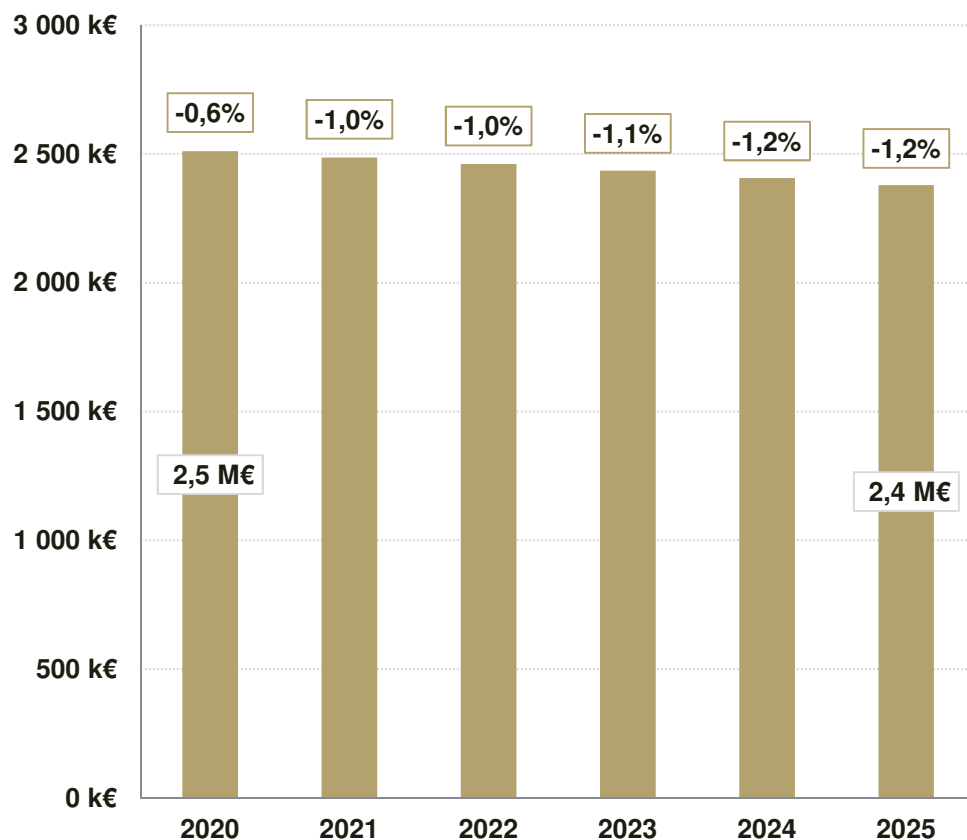
Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



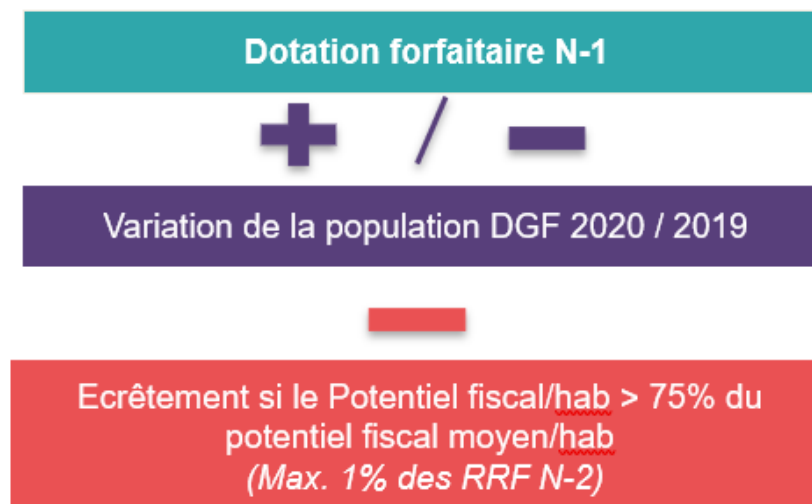
En 2020, les **produits des services** subissent des pertes liées à la crise sanitaire estimées à environ 890K€ par rapport à 2019, et ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise (2M€) sur le reste de la période, du fait notamment des recettes de stationnement. Les **participations** diminuent d'environ 435 K€ mais se rétablissent quant à elles à partir de 2021.

Une dotation forfaitaire écrêtée chaque année pour financer la péréquation horizontale ...

Évolution de la dotation forfaitaire



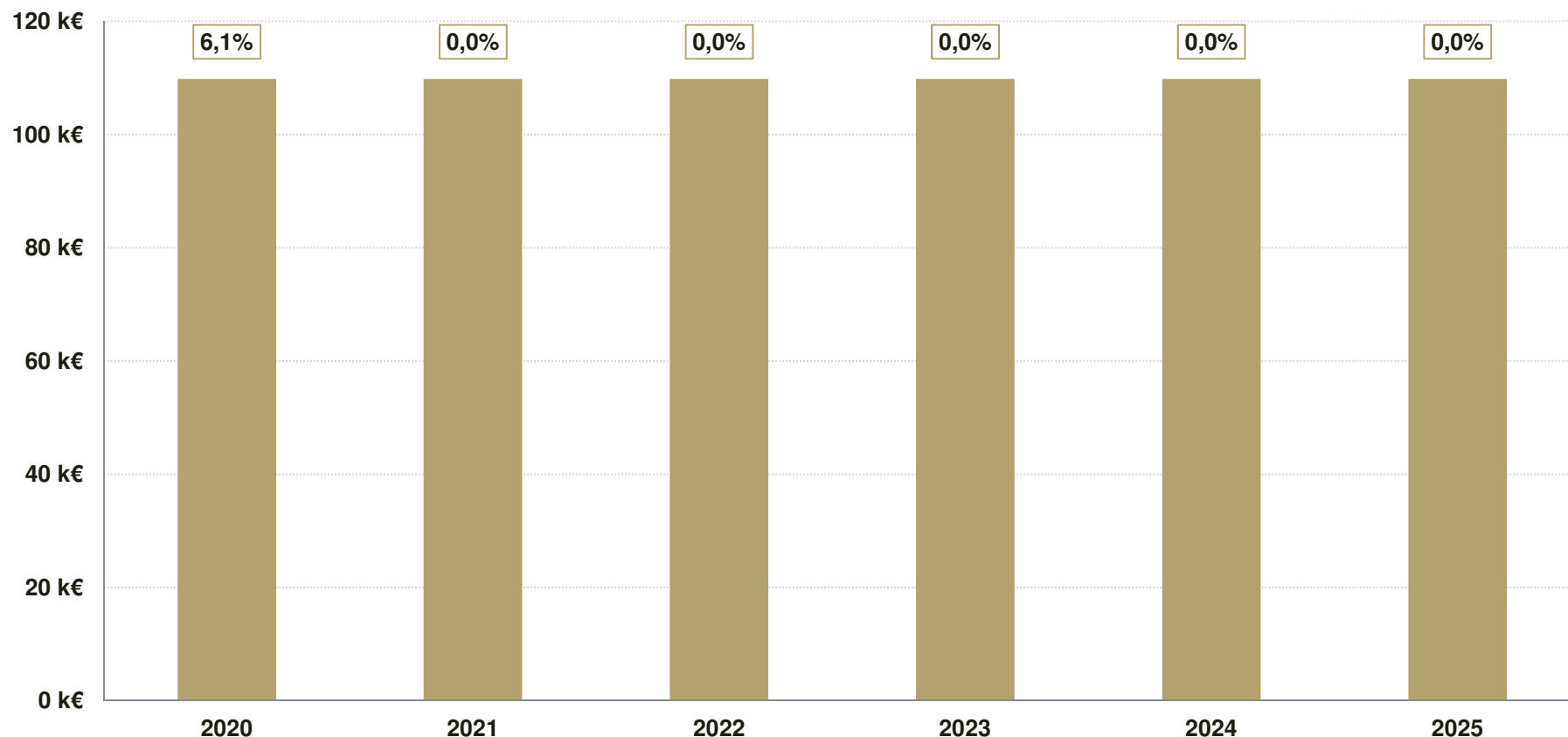
Dotation forfaitaire : mode de calcul inchangé



Chaque année la commune est écrêtée en moyenne à hauteur d'environ 26 000 €.

... dont la ville ne profite pas via une dotation nationale de péréquation globalement atone

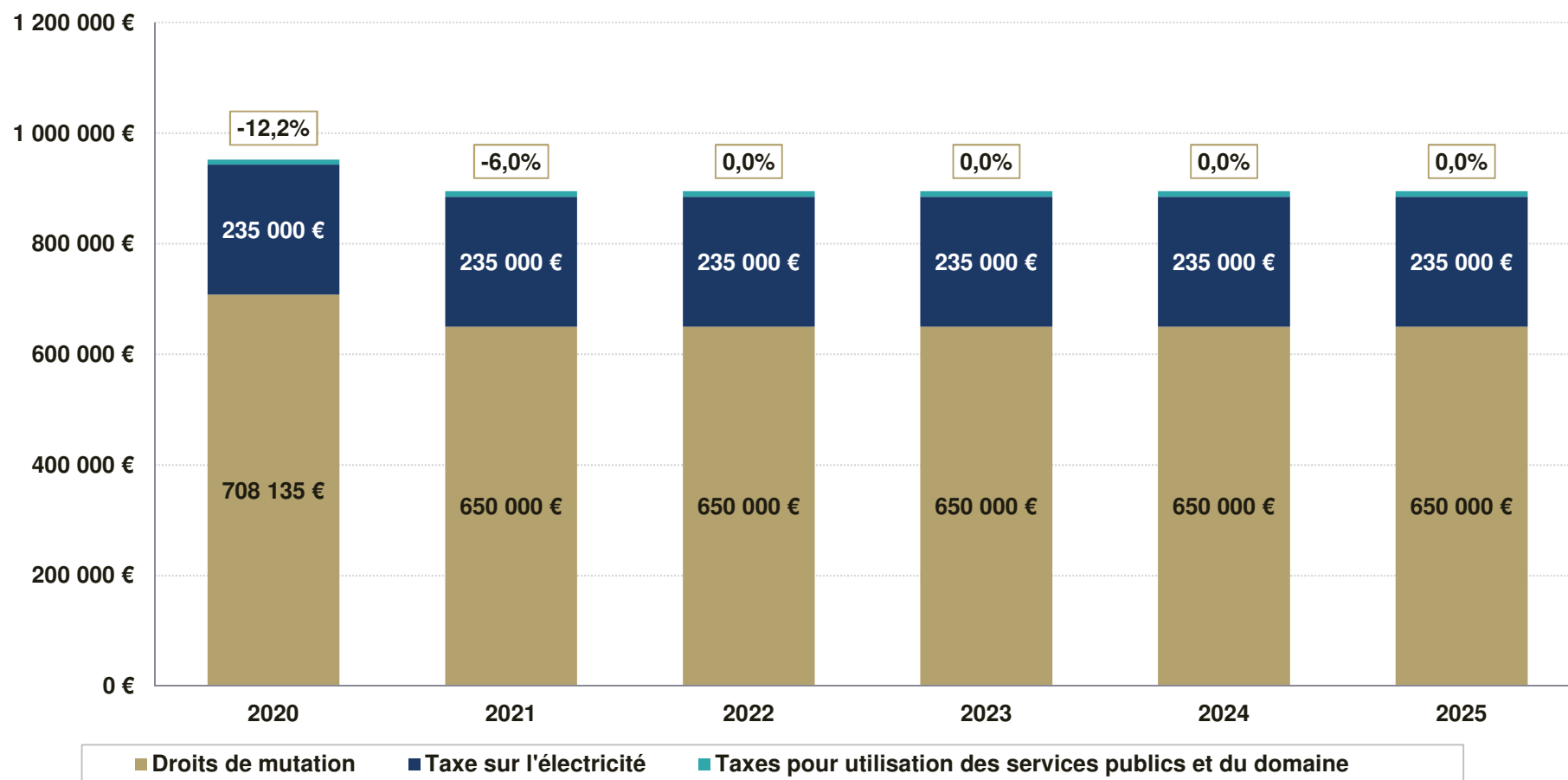
Évolution de la DNP



La Dotation Nationale de Péréquation dispose d'une enveloppe qui est figée depuis 2015. La ville est éligible à la part principale et à la part majoration, qui restent toutes les deux stables en prospective.

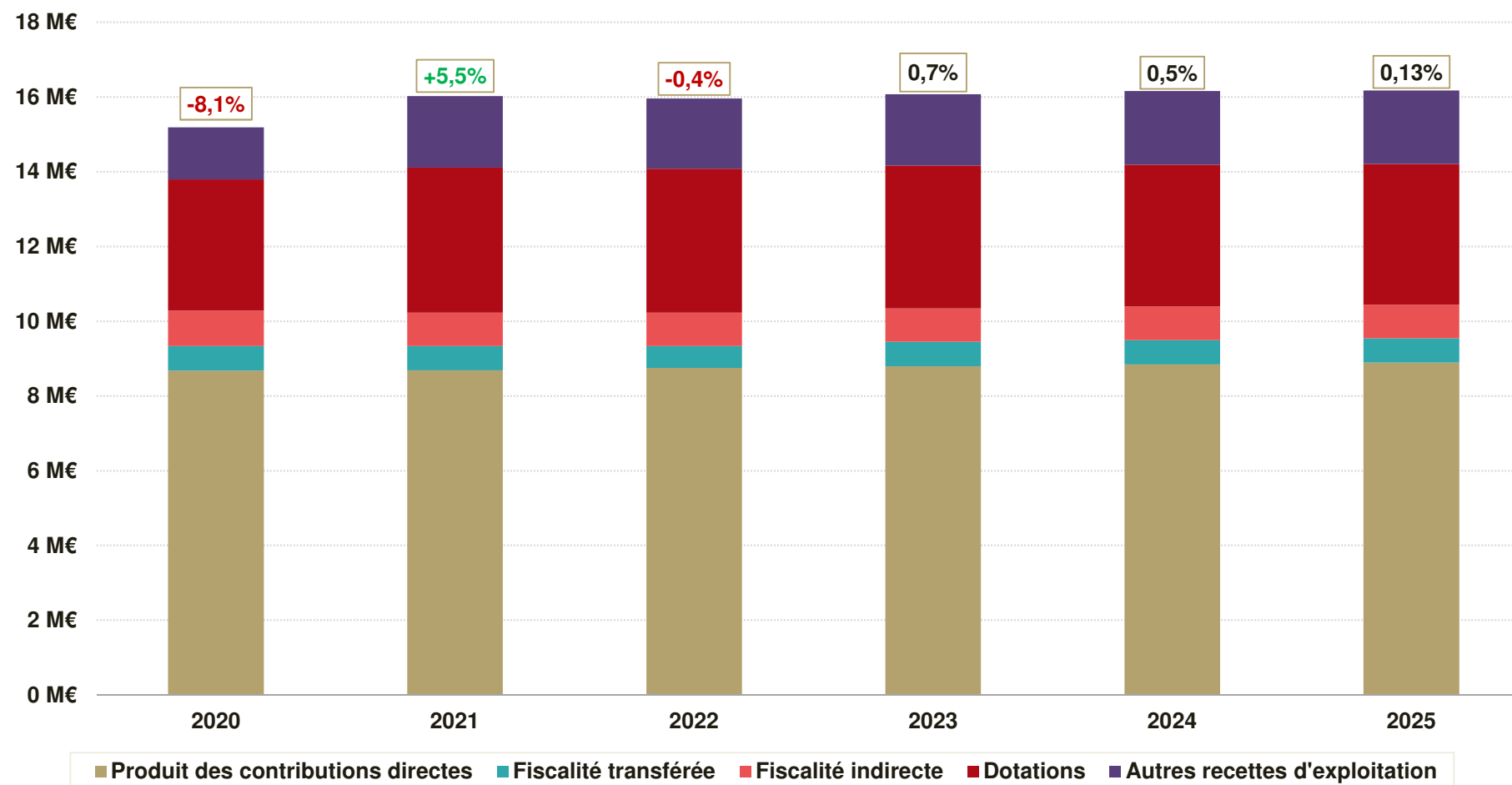
Une fiscalité indirecte impactée en début de mandat par la baisse des droits de mutation

Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



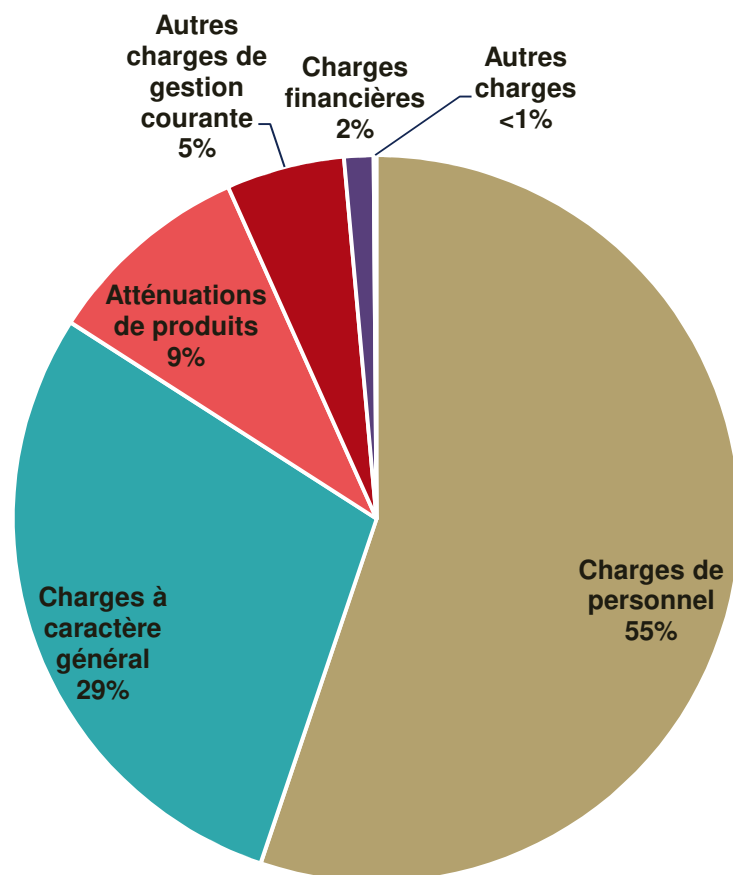
Des recettes réelles de fonctionnement qui peinent à retrouver leur niveau d'avant crise

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des DRF en 2020



Les charges de personnel (55%) constituent le principal poste de dépenses. Elles vont notamment subir les effets de décisions prises au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements...).

Les charges à caractère général (29%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

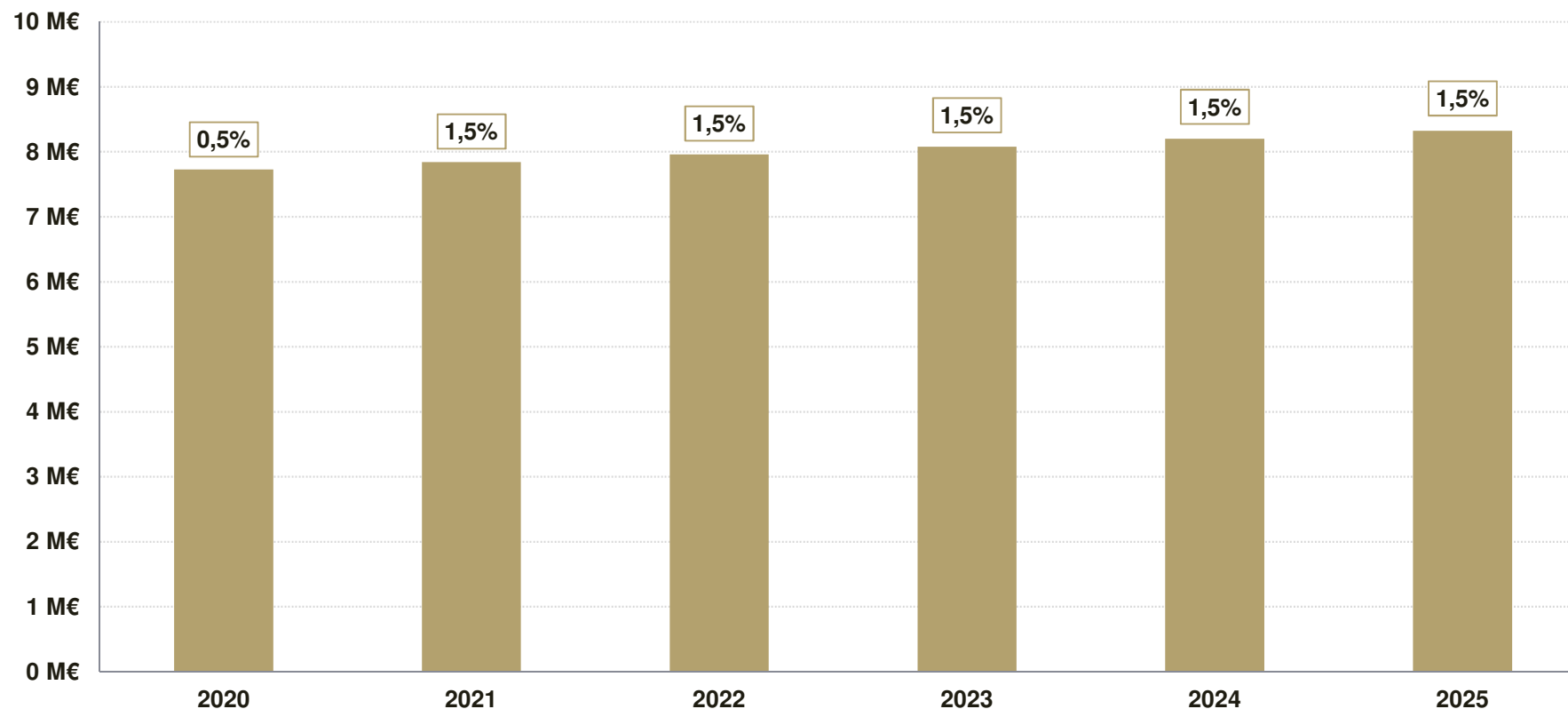
Les atténuations de produits (9%) correspondent aux prélèvements FNGIR et autre fiscalité.

Les autres charges de gestion courante (5%) correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations aux syndicats, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les charges financières (1%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

Des charges de personnel surtout dépendantes de l'effet GVT dès 2021

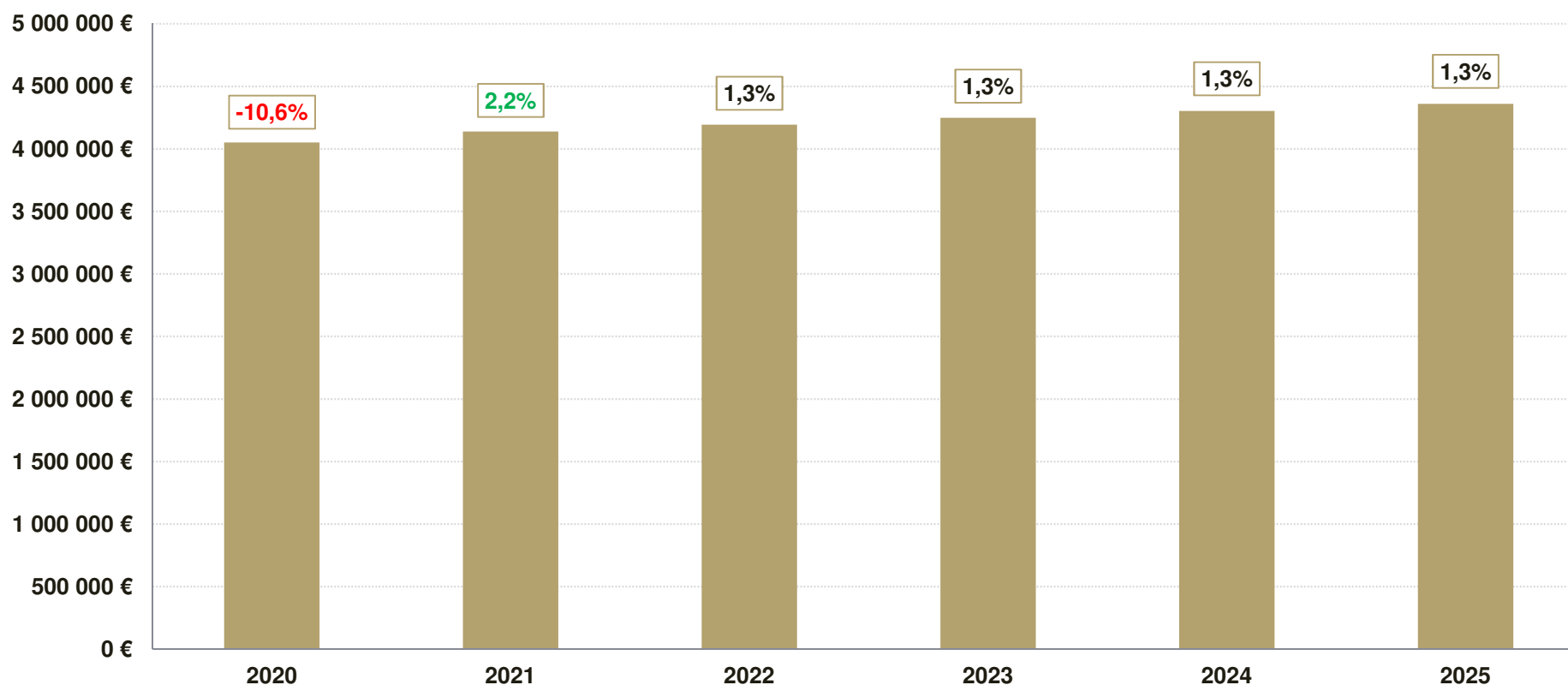
Évolution des charges de personnel



L'année 2020 est une année sur laquelle les charges de personnel sont contenues (+0,5%). A partir de 2021, le chapitre 012 connaît une hausse de 1,5% par an du fait de l'effet GVT et à effectif stable.

Des charges à caractère général en forte baisse en 2020, puis dépendantes de l'inflation

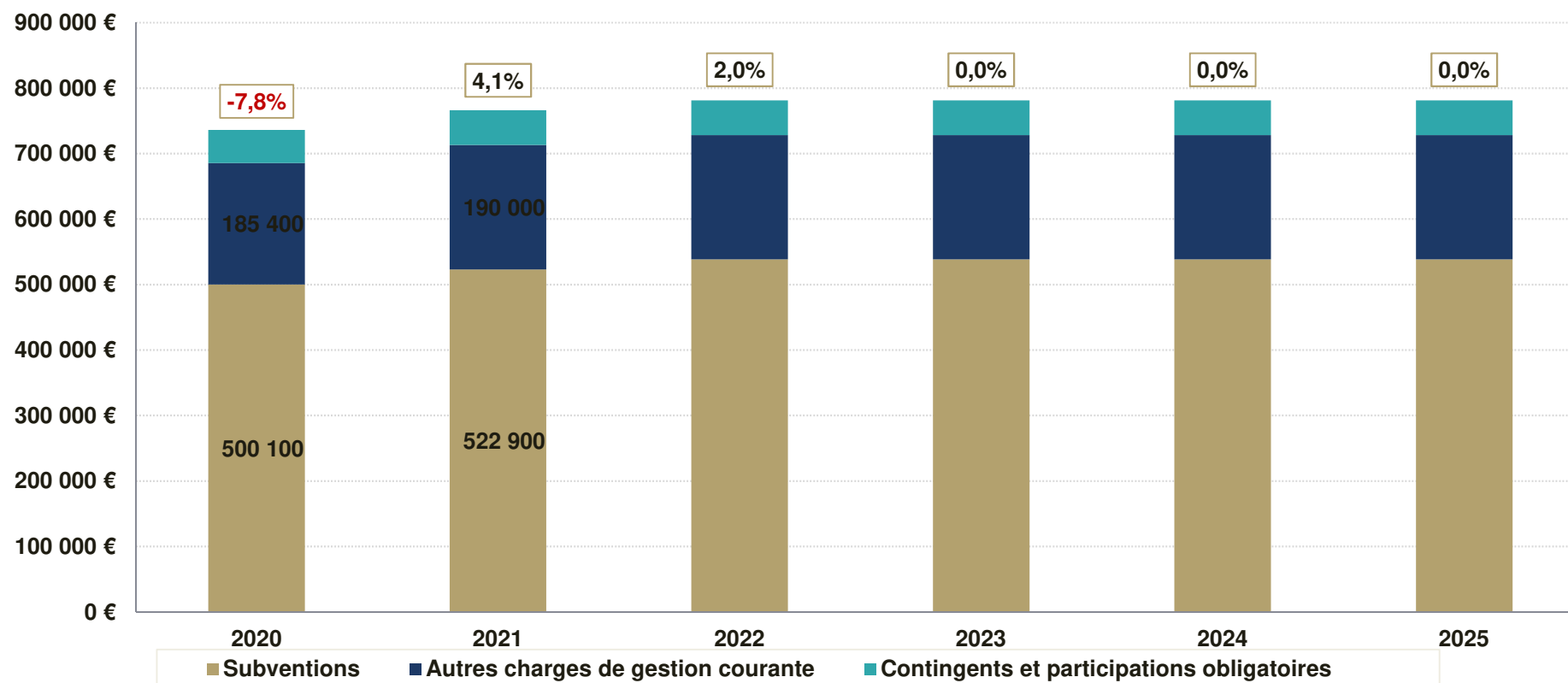
Évolution des charges à caractère général



L'année 2020 devrait également rester une année exceptionnelle du point de vue des charges à caractère général, en diminution de près de 10,6% soit 500 k€. L'augmentation à partir de 2021 est liée à une inflation prévisionnelle de 1,3%, ainsi qu'à l'impact du nouveau marché de transport urbain (+36 K€) en 2021.

Les charges de gestion courante stables à partir de la mi-mandat

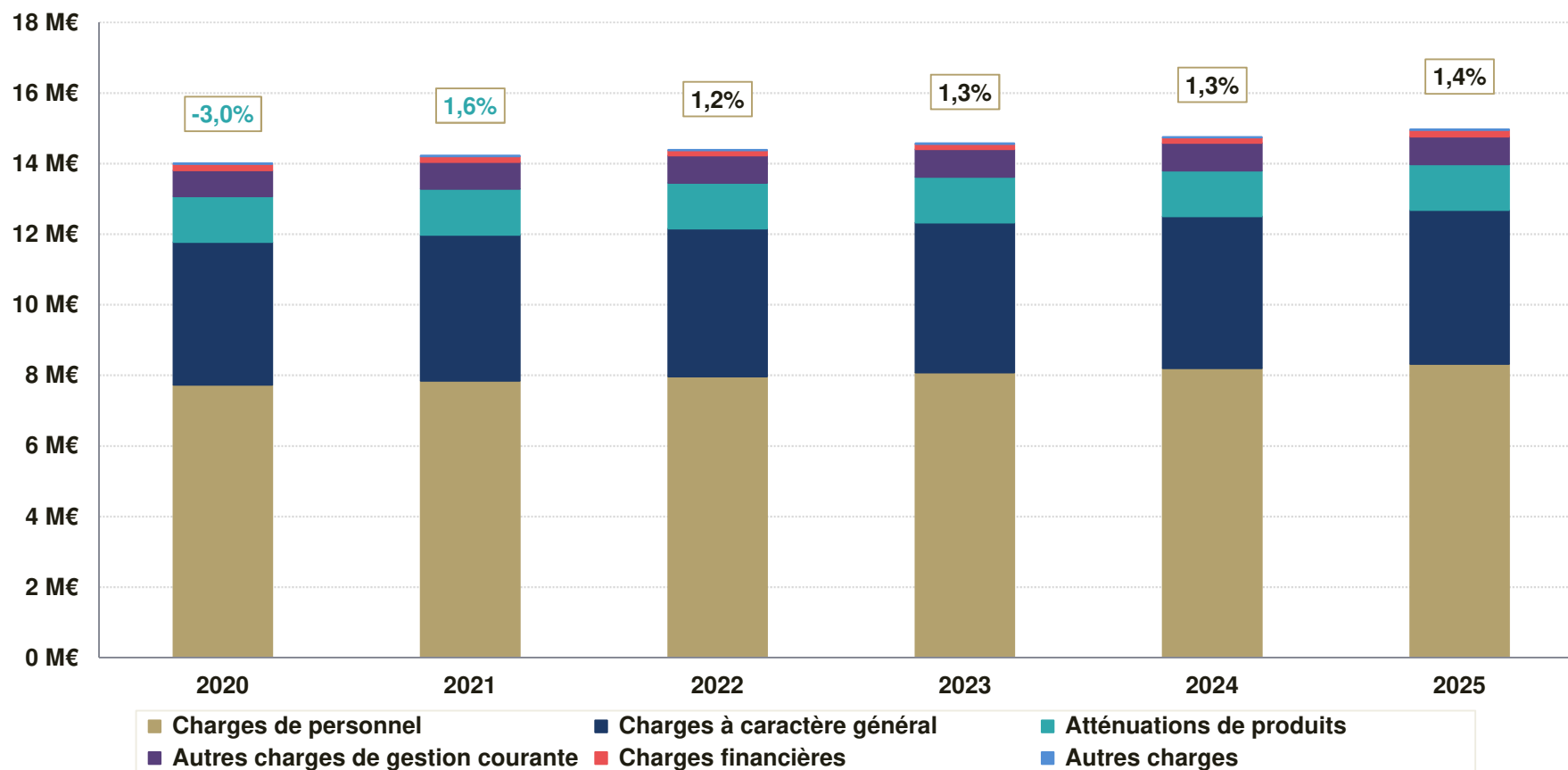
Évolution des charges de gestion courante



Les subventions à destination du CCAS s'élèvent à 139k€ en 2020 puis sont stabilisées à 168K€ à compter de 2022. Les subventions aux associations sont quant à elles figées à 370K€ dès 2021.

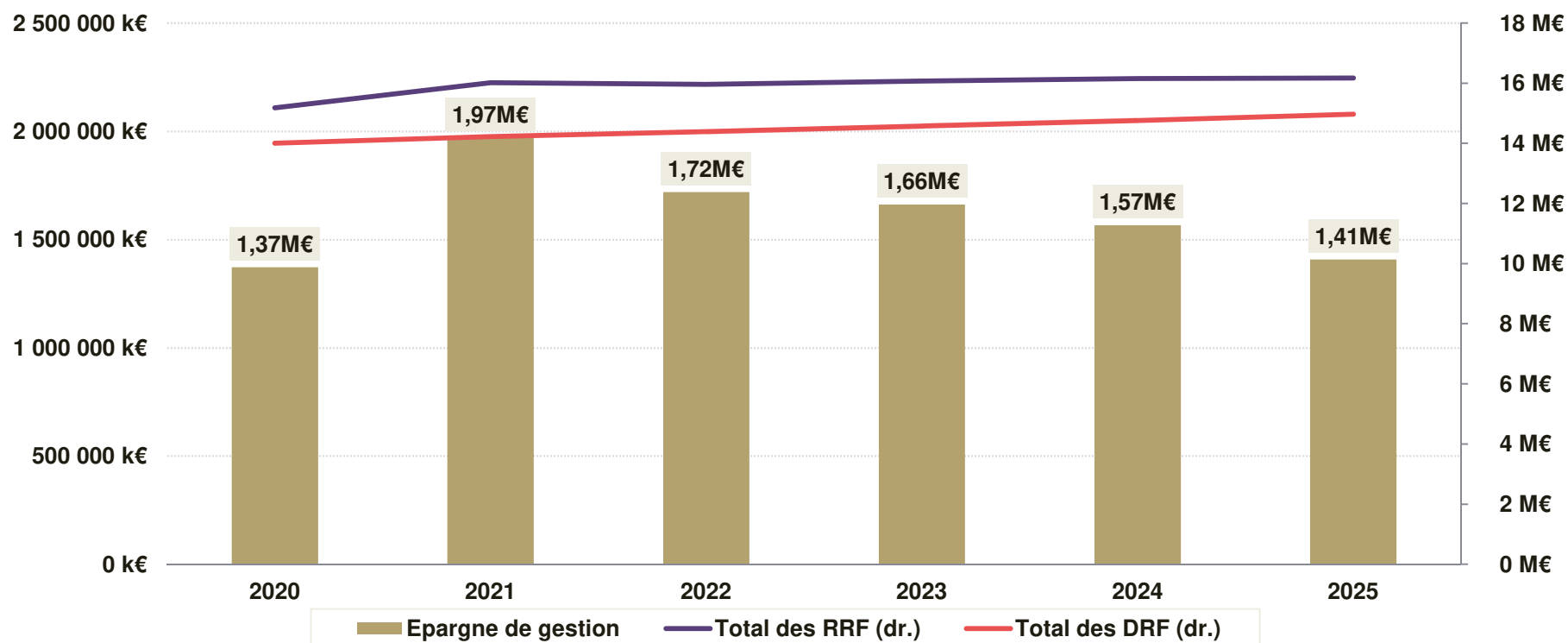
Des dépenses de fonctionnement plus dynamiques que les recettes ...

Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



... ce qui provoque une dégradation continue de l'épargne de gestion de 2022

Évolution de l'épargne de gestion (hors cessions) et de l'effet de ciseau



L'hypothèse d'une année 2020 exceptionnelle du point de vue des RRF notamment (-8,1% par rapport à 2019) entraîne une diminution de l'épargne de gestion (1,37M€ contre 2,29M€ en 2019). En 2021 le niveau des recettes est prévu à la hausse en raison d'un retour espéré « à la normale ». Cependant dès 2022, le rythme de progression plus soutenu des dépenses) dégrade fortement l'épargne de gestion car les RRF n'augmentent que de 1,3% par an en moyenne.

19,6 M€ d'investissements hors salle de spectacle envisagés sur le mandat, dont 6,4 M€ en 2021

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Aménagement parc et parking Canardière	22 191 €	810 560 €	0 €	0 €	0 €	0 €	832 751€
Culture Patrimoine	1 165 488 €	711 369 €	5 000 €	5 000 €	0 €		1 886 857 €
Enfouissement des réseaux	20 387 €	541 420 €	253 000 €	0 €	0 €	0 €	814 807€
Espace co-working gare	16 780 €	35 880€	400 000 €	0 €	0 €	0 €	452 660 €
Mise à niveau informatique	0 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €
Numérique	0 €	15 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	65 000 €
PEM	17 904€	137 188 €	1 404 000 €	1 369 000 €	0 €	0 €	2 928 092 €
Places parking Victor Hugo	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €
PMR Dvpt durable Economie Energie Sécurité	785 534 €	1 054 465€	635 000 €	485 000 €	485 000 €	485 000 €	3 929 999 €
Réaménagement de la rue Guillemillot	85 981 €	493 527€	0 €	0 €	0 €	0 €	579 508 €
Récurrents et autres investissements	1 169 525 €	714 919€	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	3 484 444 €
Sport	11 700 €	52 600€	989 200 €	1 000 000 €	40 000 €		2 093 500 €
Voirie Mobilité	72 790€	680 000 €	510 000 €	0 €	0 €	0 €	1 262 790€
Total dépenses programme	3 368 281€	6 396 929 €	4 796 200€	3 259 000 €	925 000 €	885 000 €	19 630 410 €
Total recettes FCTVA	0 €	1 400 000 €	1 096 739 €	622 237 €	534 606 €	151 737 €	3 805 319 €
Coût annuel	3 368 281 €	4 996 929 €	3 699 461 €	2 636 763 €	390 394 €	733 263 €	15 825 091€

07

Scénario alternatif : avec la salle de spectacle

Scénario Alternatif

Hypothèses :

- Réalisation d'une salle de spectacle à partir de 2021, financée par 2/3 de subventions et 1/3 d'emprunt à partir de 2023
- Le seuil de 10M€ d'encours peut être franchi à la hausse

Objectif :

Estimer l'impact sur les indicateurs financiers de la commune d'un endettement supérieur

Ajout de la salle de spectacle dans le PPI

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Salle de spectacle							
Dépenses	0	50 000	800 000	1 100 000	1 600 000	2 000 000	5 550 000
Autres	0	0	0	305 525	444 400	555 500	1 305 425
Région	0	0	0	305 525	444 400	555 500	1 305 425
FCTVA				131 232	180 444	262 464	574 140
Total recettes	0	0	0	742 282	1 069 244	1 373 464	3 184 990

La ville espère obtenir deux tiers de subventions pour les travaux de la salle de spectacle à compter de 2023. Le dernier tiers étant consacré au recours à l'emprunt (négociation en cours avec la Banque des Territoires pour un financement long).

25,2 M€ d'investissements envisagés sur le mandat, dont 6,4M€ en 2021

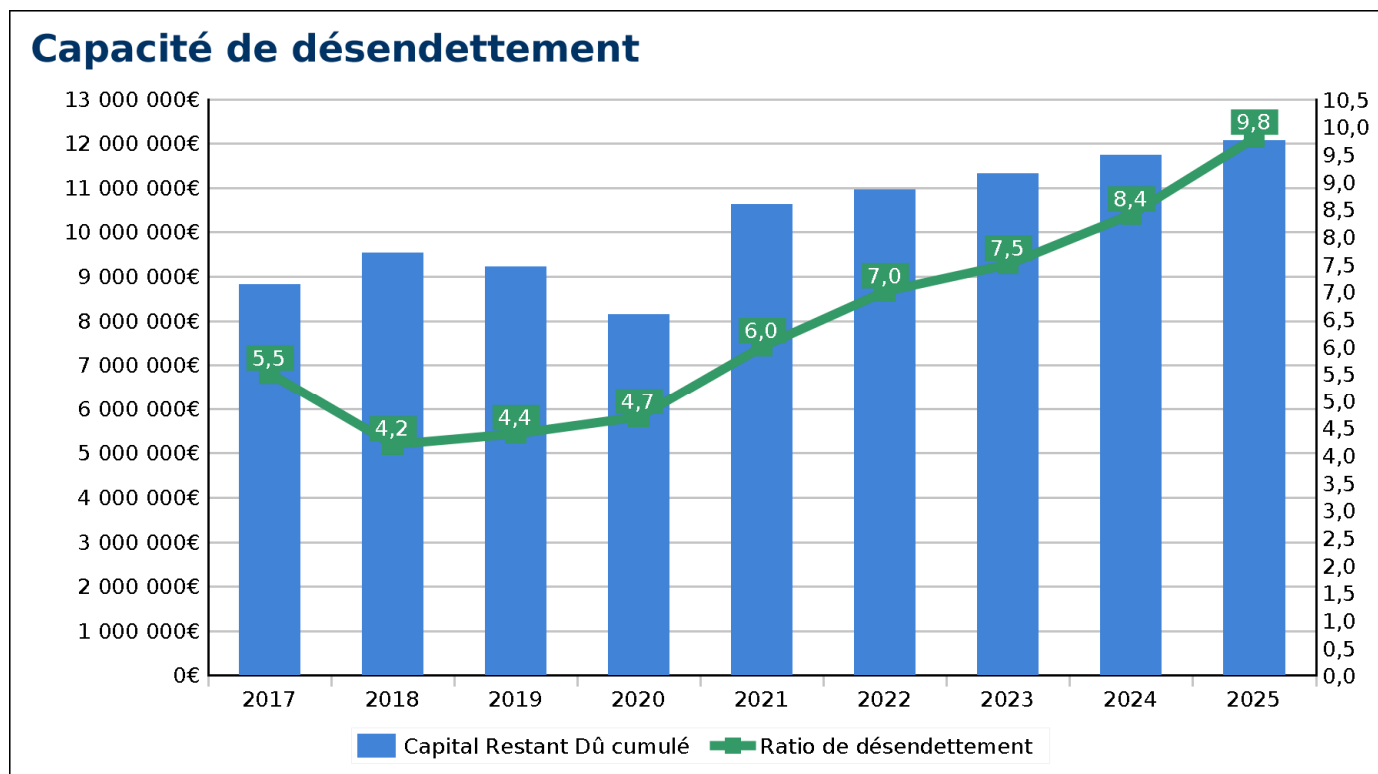
Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Aménagement parc et parking Canardière	22 191 €	810 560 €	0 €	0 €	0 €	0 €	832 761€
Culture Patrimoine	1 165 488 €	778 304€	805 000 €	1 105 000 €	1 600 000 €	2 000 000 €	7 453 792€
Enfouissement des réseaux	20 387 €	541 420 €	253 000 €	0 €	0 €	0 €	814 807€
Espace co-working gare	16 780 €	35 880€	400 000 €	0 €	0 €	0 €	452 660 €
Mise à niveau informatique	0 €	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €
Numérique	0 €	15 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	65 000 €
PEM	17 904€	137 188 €	1 404 000 €	1 369 000 €	0 €	0 €	2 928 092 €
Places parking Victor Hugo	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €
PMR Dvpt durable Economie Energie Sécurité	785 534 €	1 054 465€	635 000 €	485 000 €	485 000 €	485 000 €	3 929 999 €
Réaménagement de la rue Guillemillot	85 981 €	493 527€	0 €	0 €	0 €	0 €	579 508 €
Récurrents et autres investissements	1 169 525 €	714 919€	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	3 484 444 €
Sport	11 700 €	52 600€	989 200 €	1 000 000 €	40 000 €		2 093 500 €
Voirie Mobilité	72 790€	680 000 €	510 000 €	0 €	0 €	0 €	1 262 790€
Total dépenses programme	3 368 281€	6 463 864€	5 596 200€	4 359 000 €	2 525 000 €	2 885 000 €	25 197 345 €
Total recettes FCTVA programme	0€	1 400 000€	909 814€	876 499€	715 050€	414 201€	4 315 564 €
Coût annuel	3 368 281 €	5 063 864€	4 686 386€	3 482 501€	1 809 950€	2 470 799€	20 881 781€

Financement de la salle de spectacle : recherche de subventions et emprunts nouveaux

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne nette	635 074	657 793	86 550	-102 716	-205 298	-395 295
FCTVA	0	1 400 000	909 814	876 499	715 050	414 201
Cessions	1 100 000	0	0	0	0	0
Autres recettes	63 660					
Ressources propres	1 798 734	2 057 793	996 3643	773 783	509 752	196 548
Subventions	1 015 035	1 791 024	780 000	1 406 000	1 736 000	1 500 000
Emprunts		3 600 000	1 800 000	1 963 000	2 028 000	1 960 000
Utilisation des excédents	627 522	0	0	0	0	0
TOTAL	3 441 291	7 448 817	3 576 364	4 142 783	4 273 752	3 478 906
Dépenses d'équipement, avec 204	3 368 291	6 463 864	5 596 200	4 359 000	2 525 000	2 885 000
Autres dép. d'éq. et inv. hors PPI	73 000	63 000	0	0	0	0
Besoin de financement	3 441 291	6 526 864	5 596 200	4 359 000	2 525 000	2 885 000
Abondement FDR		511 641				
Capacité d'investissement résiduelle		410 312	- 2 019 836	- 216 217	1 748 752	593 906

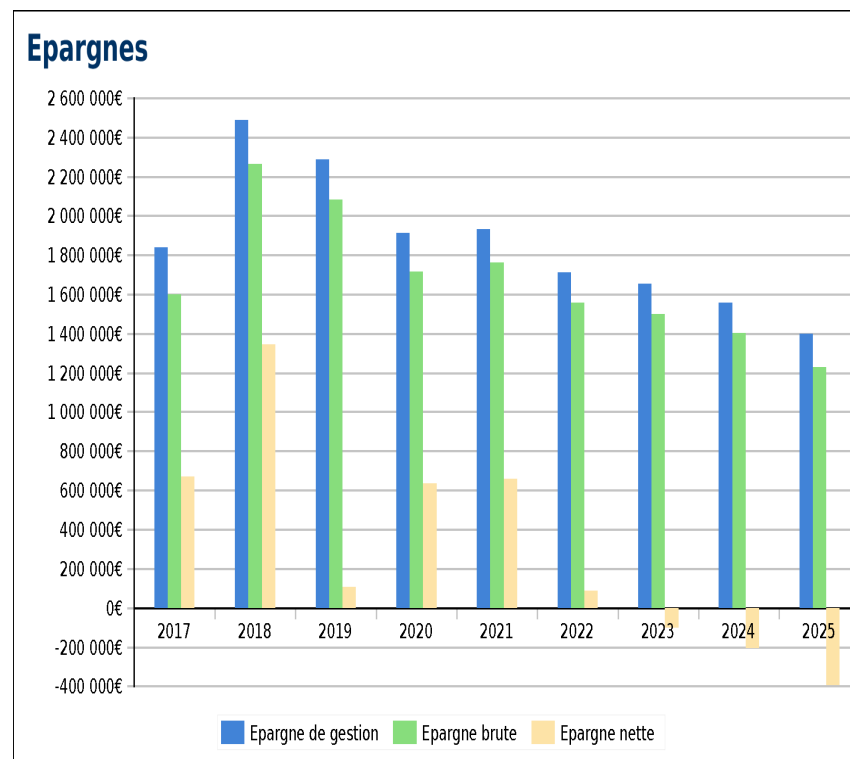
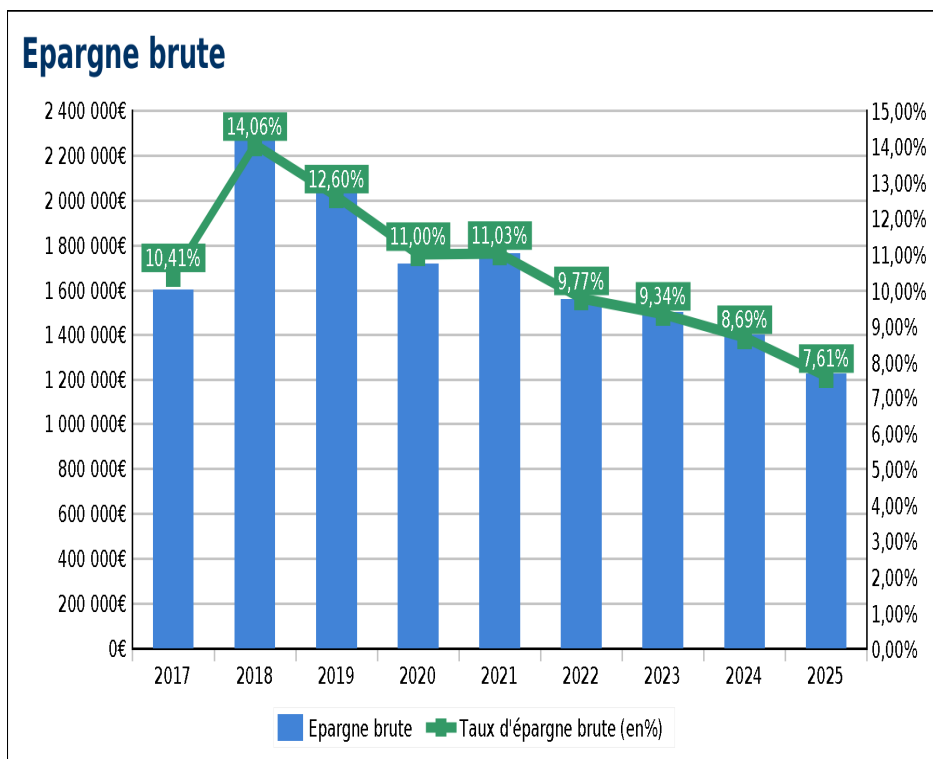
Des emprunts supplémentaires entre 2023 et 2025 portant l'encours au-delà de 10 M€ ...

Evolution du Capital restant dû de la dette au 31/12 (échelle à gauche)
et de la capacité de désendettement (échelle à droite) - Scénario avec la salle de spectacle



... et impactant la capacité d'autofinancement de la ville

Evolution de l'épargne brute et taux d'épargne brute



08

Conclusion

Comparaison des principaux indicateurs en 2019, 2020 et 2025 en fonction du scénario

	2019	2020	2025 (scénario de base)	2025 (scénario Alternatif)
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	16,5M€	15,6M€	16,2M€	16,2M€
Dépenses réelles de fonctionnement	14,4M€	13,9M€	14,9M€	14,9M€
Epargne de gestion	2,3M€	1,9M€	1,4M€	1,4M€
Epargne brute	2,1M€	1,7M€	1,25M€	1,23M€
Taux d'épargne brute	12,6%	11 %	7,7%	7,6%
Epargne nette	107K€	635 K€	-327K€	-395K€
Capital dette Restant du au 31/12	9,2M€	8,1M€	10,5 M€	12M€
Taux d'endettement	55,86%	57,59%	64,8 %	74 %
Ratio de désendettement	4,4 ans	4,7ans	8,4 ans	9,75 ans
Fonds de roulement en fin d'exercice	1,1M€	488K€	1M€	1M€

Conclusion

▲ Rétrospective 2014 – 2019

- ▲ Entre 2014 et 2017, les épargnes de la commune connaissent peu de variations. La hausse des RRF en 2018 permet d'améliorer le niveau des épargnes. L'épargne nette sera impactée à la baisse en 2019 du fait du remboursement ponctuel d'un emprunt In Fine. Le taux d'épargne brute s'établit à 12,6% en 2019, au dessus du seuil de vigilance de 8%.
- ▲ Son ratio de désendettement demeure toujours éloigné des seuils d'alerte sur la période (4,4 ans seulement). La dette par habitant s'élève à 834 € contre 929€ pour la strate DGFIP et le taux d'endettement est lui-aussi plus faible (60,24% contre 64,42%).
- ▲ Les investissements connaissent des sources de financement variées sur le précédent mandat. La ville puise progressivement dans ses excédents antérieurs qui reviennent peu à peu sur le niveau recommandé par les CRC (environ 2 mois de dépenses de personnel fin 2019).

▲ Prospective 2020 – 2025

- ▲ Les deux scénarios sont bâtis à partir des hypothèses saisies sur l'année 2020, année très marquée, tant en recettes qu'en dépenses, par le contexte de la crise sanitaire.

Conclusion

- ▲ L'objectif du premier scénario est de chiffrer la capacité à investir de la commune sans prendre en compte le projet de la Salle de spectacle. La ville de Chantilly souhaite conserver des excédents à un minimum de 1M€ et ne pas dépasser 10M€ en fin de mandat pour son encours de dette. 95% des investissements pourront être financés, mais pas sur les années initialement retenues : en effet les exercices 2021 à 2023 représentent des points hauts dans les dépenses d'équipement, alors que 2024 et 2025 en supportent peu. La ville pourra envisager de lisser davantage les dépenses d'investissement, ou encore emprunter plus ou épuiser totalement ses excédents en 2021. Les hypothèses saisies en fonctionnement (prudence sur la progression des bases de fiscalité sur le foncier bâti ainsi que sur le produit des services), pourront être réajustées début 2021.
- ▲ La tendance à relever est toutefois la fragilisation continue de la section de fonctionnement, avec une épargne nette négative à compter de 2024. Les ratios d'endettement restent bons.
- ▲ Le deuxième scénario vise à apprécier l'impact du projet de la salle de spectacle sur les ratios de la ville, avec comme postulat le fait de laisser la dette franchir le seuil de 10M€. L'impact est peu visible sur les épargnes dans la mesure où les années 2023 à 2025, qui portent le plus les dépenses de la salle de spectacle, pourraient bénéficier de subventions pour deux tiers, le tiers restant correspondant à un recours supplémentaires à l'emprunt. La hausse de l'endettement pèse un peu plus sur les épargnes brute et nette, dont la fragilisation s'accroît.
- ▲ La ville doit ainsi rester vigilante : le niveau d'endettement dépendra de la bonne santé des indicateurs financiers, sans cela elle devra renoncer / décaler certains projets. Elle devra en outre définir sa stratégie d'endettement à moyen terme pour couvrir ses besoins dès 2021 (choix de la durée d'amortissement, risque de taux, interlocuteurs bancaires...) et mettre en place des actions correctrices afin de restaurer une trajectoire soutenable en fonctionnement.